

cirque naturel de l'essonne

Document de travail

Octobre 2017



plan programme 2017-2023

Un projet partagé pour le Cirque naturel de l'Essonne

Un engagement commun

Un calendrier

Des outils et des moyens

Sommaire

Le Cirque : un territoire ► P. 4

Méthodologie ► P. 7

Le périmètre d'étude ► P. 8

Diagnostic et orientations ► P.9

- Découverte du Cirque
- Le Cirque habité
- Des usages qui façonnent le paysage du Cirque
- Une mosaïque de milieux naturels

Le Cirque en projet - Usages et vocations ► P. 29

- Travaux prioritaires
- Travaux paysagers
- Travaux d'aménagement
- Travaux écologiques

Éléments de contexte ► P. 67

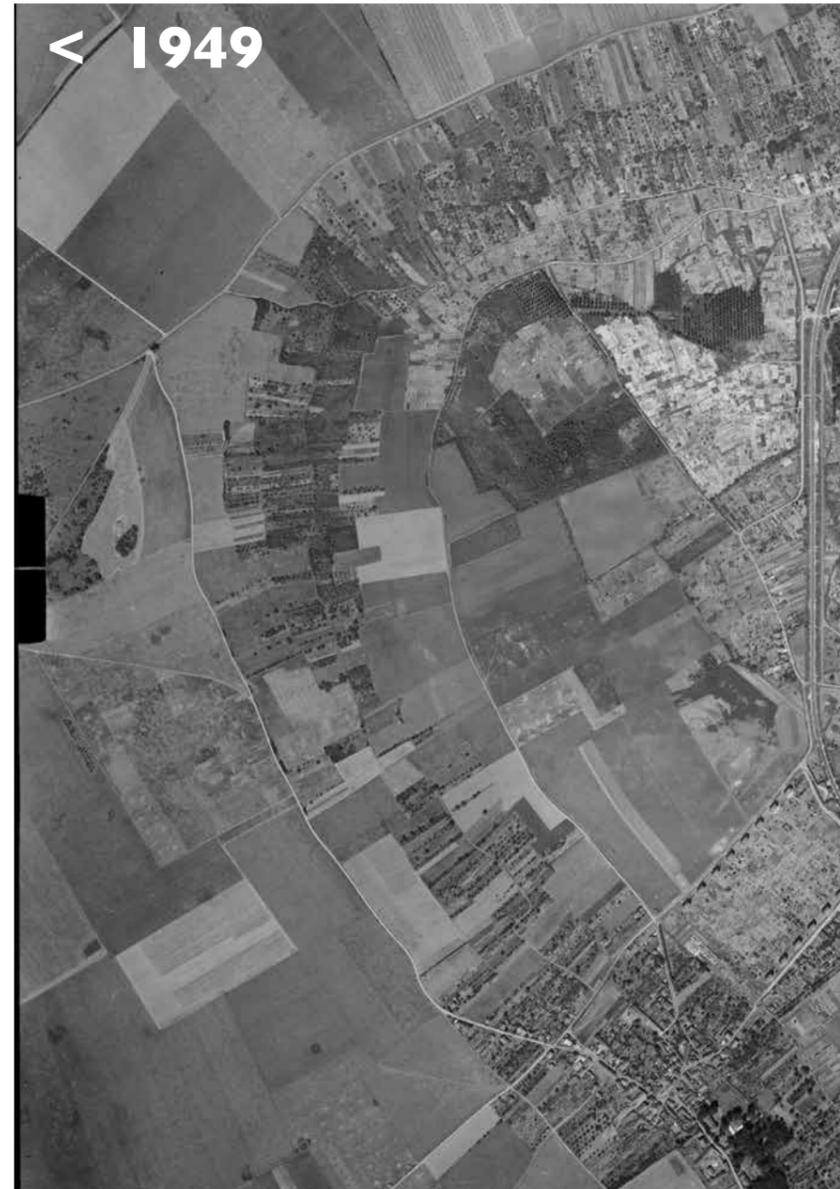
- Urbanisme
- Maîtrise foncière
- ENS
- PDIPR

Mise en œuvre ► P. 79

- Outils d'intervention
- Accompagnement du projet
- Études complémentaires
- Gouvernance
- Mobilisation citoyenne
- Observatoire



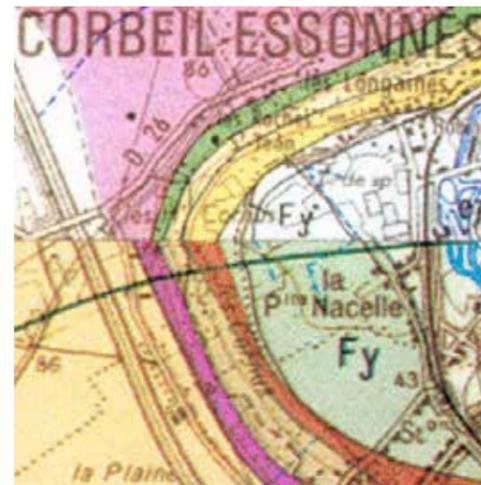
<<< Une géographie et des usages ont façonné ... et façonnent toujours le paysage du Cirque





Le Cirque : un territoire

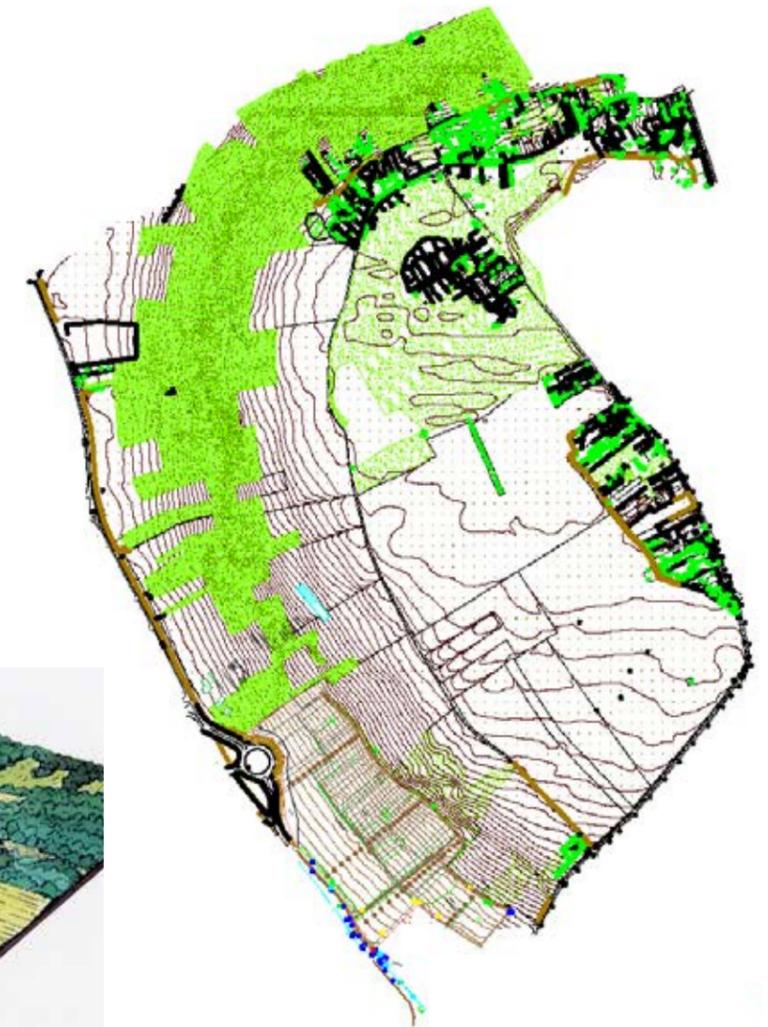
- Un "Cirque", ensemble géomorphologique majeur (formation d'un méandre en bordure du plateau de Brie)
- La confluence entre Seine et Essonne
- Un relief en amphithéâtre
- Un patrimoine géologique intéressant (falaises alluviales avec affleurements de calcaire de Champigny)



Extrait de la carte géologique



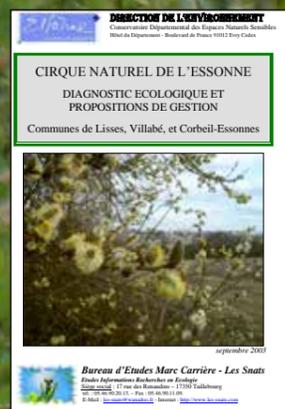
Bloc diagramme du Cirque de l'Essonne



Levé topographique du Cirque de l'Essonne

<<< Une intégration des études existantes :

- **Le Cirque de l'Essonne - Schéma directeur d'assainissement Essonne rive gauche / BCEOM, Oct. 1994, SIARCE**
- **Étude des sols et de la végétation du Cirque de l'Essonne / Sol paysage, Mars 2000, SAN d'Evry-Courcouronnes**
- **Cirque naturel de l'Essonne - Diagnostic écologique et propositions de gestion / Les Snats, Déc. 2003, Conseil général de l'Essonne**
- **Inventaire des coléoptères du Cirque naturel de l'Essonne / Energy, Pierre Dufrène, Déc. 2003, Conseil général de l'Essonne**
- **Le devenir du Cirque de l'Essonne / École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, Avril 2004, CAECE**
- **Le Cirque naturel de l'Essonne - Synthèse historique, recueil de témoignages, identification des sources patrimoniales / Philippe Viette In Situ, Juillet 2004, Conseil général**
- **Levé topographique / Géométric, Déc. 2006, Conseil général de l'Essonne**
- **Schéma directeur communautaire des circulations douces, 2008, CAECE**
- **Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (2012-2021) / CG91-CENS, Biotope, Déc. 2011, Conseil général de l'Essonne**
- **Schéma directeur d'assainissement de Corbeil-Essonnes / SEGI, Sept 2011, SIARCE**
- **Diagnostic écologique du territoire et élaboration d'un schéma directeur de la biodiversité urbaine / Alisea, 2013-2014, CAECE**
- **Schéma fonctionnel du Val de Seine / Biotope, Conseil général de l'Essonne**
- **Inventaires naturalistes sur le Cirque de l'Essonne / 2016, Natur'Essonne**
- **Projets en agriculture biologique et agroforesterie pour le maintien de la biodiversité dans le Cirque de l'Essonne / 2016, Le Cirque de l'Essonne à cœur**



<<< Méthodologie

Juin 2013	COFIL décidant de confier au CAUE et au Conservatoire des ENS la réalisation d'un plan-programme
Juillet-Novembre 2013	Prospections de terrain, compilation des études existantes Entretiens avec les acteurs locaux (Conseillers départementaux, CAECE, CASE, SIARCE, maires, services de l'État, associations)
2013 à 2015	3 COFILs (présentation du projet, tentatives de concertation pour définir un projet partagé)
17 Septembre 2016	COFIL (reprise des échanges, accord autour d'un programme partagé de préservation et de valorisation du site)
Novembre à décembre 2016	Nouvelles réunions de travail avec les communes
11 Décembre 2016	COFIL (visite sur site, recueil des souhaits des communes, intégration des projets locaux d'aménagement), redéfinition de la zone cœur et évolution des périmètres ENS)
22 Mars 2016	Rencontre entre le CD91 et les associations locales
Mars à juillet 2016	Délibération des collectivités sur la mise à jour du classement ENS/PDIPR Mise à jour du plan-programme par le CAUE et le CENS
30 Juin 2016	COFIL (présentation du plan-programme modifié et des principes de la convention de biodiversité urbaine)
19 Juillet 2016	Rencontre entre le CD91 et les associations locales
21 Octobre 2016	COFIL (visite du site avec les élus communautaires)
7 Décembre 2016	Rencontre entre le CD91 et les associations locales
8 Décembre 2016	COTEC
27 Février 2017	COFIL (finalisation de la convention de partenariat)





<<< Le périmètre d'étude

- La zone "cœur" (objet de ce projet commun)
- La zone "territoire périphérique"

2 zones d'étude imbriquées:

- > La zone «cœur» (130 ha) => espaces naturels et agricoles du Cirque = zones N des documents d'urbanisme
- > La zone «territoire» (554 ha) => le site et son environnement proche (urbanisation, infrastructures, connexions avec l'Essonne et les marais en amont...) à étudier dans un second temps.

Février 2016 - Sources : IGN / Conseil départemental de l'Essonne - Tous droits réservés



Diagnostic & orientations

- Découvrir
- Habiter
- Pratiquer
- Gérer la mosaïque de milieux naturels

<<< Entretiens du Cirque / découverte du territoire

Espaces à partager, espaces de promenade, de pédagogie.

Maillage de liaisons douces.

Pérenniser le chemin de randonnée et débroussailler les sentiers sur les coteaux. Les inscrire au PDIPR.

Rendre visible cet espace, aucun panneau n'en indique les accès. Le rendre accessible au plus grand nombre.

Prévoir des espaces de stationnement pour les futurs usagers.

L'espace doit être planté en bas et rester ouvert sur le Cirque : l'esprit d'un parc ouvert sur le coteau.

Réaliser des stationnements intégrés dans la partie haute du Cirque, vers l'antenne : il faut pouvoir se garer et descendre...

Réfléchir à un parcours, sentier pédestre qui permettrait de parcourir la totalité du site.

Il faut des range-vélos sécurisés.

Pouvoir venir en transports en commun.

Réfléchir aux accès, risques de dépôts sauvages et intrusions.

Valoriser les paliers depuis le bas jusqu'à l'antenne pour comprendre et découvrir le Cirque.

Découverte du Cirque



Découverte du Cirque

- Observatoire du territoire
Depuis le rond point (RD26) en belvédère comme depuis les lignes de crête, le territoire visible dans lequel s'inscrit le Cirque est immense. On lit la « grande géographie »... les horizons perçus dépassent l'échelle du Cirque.

- Les horizons du Cirque
Depuis l'intérieur du Cirque, le regard est exclusivement porté vers les coteaux et les lignes de crête d'un espace plus refermé. La co-visibilité est constante.

- Gradation des vues sur le Cirque de l'Essonne

> Depuis les hauts

Un panorama exceptionnel (rond-point, abords du collège)
Des belvédères ponctuels remarquables : vues cavalières sur le Cirque.
Des fenêtres vers le Cirque depuis les quartiers de Lisses sur la ligne de crête.
Certaines sont fermées à cause de l'enfrichement
Découverte du Cirque et vitesse (perception dynamique).

Des accumulations de publicité brouillent la lecture du site.
Traitement des avenues en ligne de crête, type voies rapides, qui empruntent davantage au vocabulaire des zones d'activités qui bordent le site.

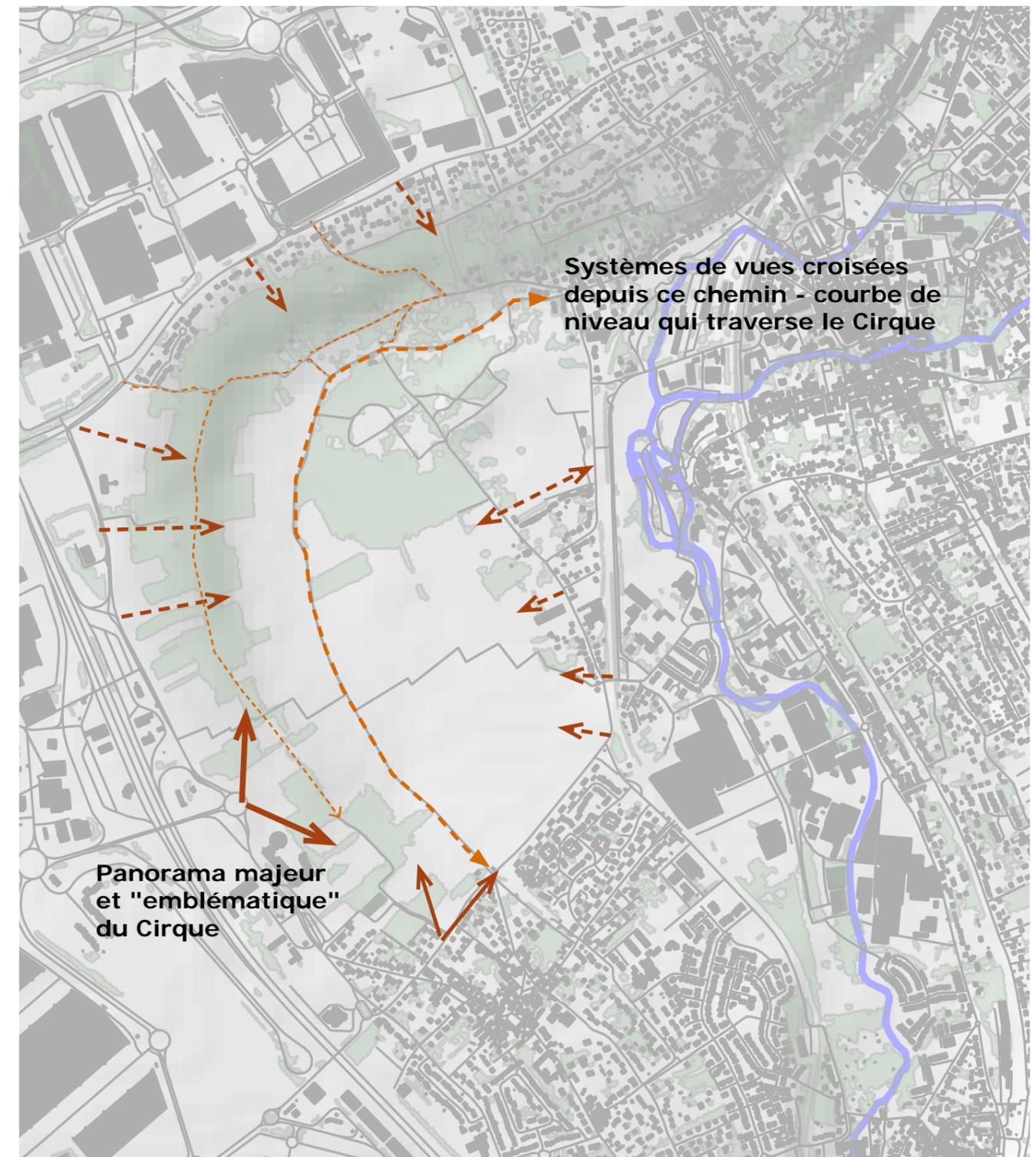
> Depuis le milieu

Chemin-balcon : cheminement suivant une courbe de niveau.
Fermetures visuelles en fonction de l'enfrichement des parcelles.
Nombreux arbres fruitiers existants et groupes d'arbres "pris" dans ces friches.

> Depuis le bas

Qualité des transitions entre urbanisation et espace agricole.
Coupures d'urbanisation qui offrent des vues cadrées vers le Cirque.

Le Cirque perçu

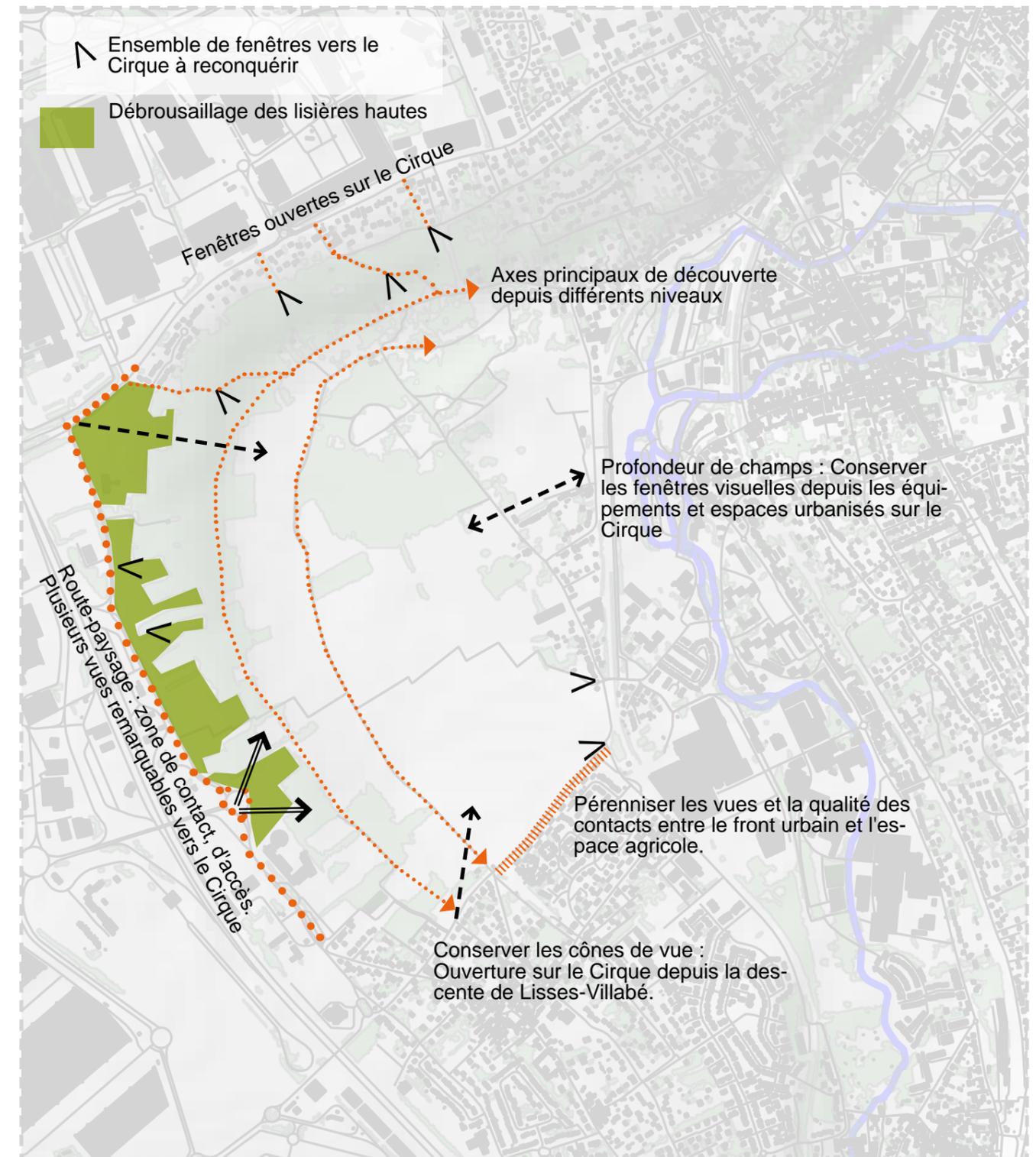


---> Ensemble de vues vers le cœur du Cirque (existantes ou à reconquérir)

Découverte du Cirque

- Conforter les belvédères et situations en balcon sur le Cirque (ex : vue majeure depuis le rond-point dit du Requin)
- Maintenir-reconquérir les espaces ouverts des coteaux qui permettent les vues (exemple : débroussaillage des lisières hautes)
- Aménager ces points de contacts visuels avec les horizons remarquables, en créant certaines fenêtres et ouvertures vers le site, y compris à partir des chemins.
- Pérenniser certaines vues depuis les espaces urbanisés autour du Cirque (coupures d'urbanisation, fonds de parcelles ouverts vers le Cirque), afin de mieux intégrer le Cirque à la ville.
- Conforter la lecture du Cirque depuis tous les "étages" que forment les "chemins-niveaux"
- Suppression des éléments brouillant la lecture du site (publicités principalement)

Orientations



<<< Entretiens du Cirque / Habiter

Un espace de loisir partagé, il faut ouvrir le Cirque à tout le monde.

Les associations sont prêtes à s'impliquer dans le projet.

Faire un état des lieux, recensement des propriétaires/ usagers des maraîchers et des jardins d'agrément.

Pour une vraie appropriation publique du site par la population, organiser une sensibilisation.

Organiser une grande réunion de débat public pour que le Conseil départemental présente le projet à la population.

Associer les établissements scolaires à proximité qui pourraient bénéficier de ces espaces verts.

Communiquer davantage sur ce site pour lui donner une identité.
Les associations veulent être associées.

Réglementer et recomposer les maraîchages.



Le Cirque habité



<<< Le Cirque habité

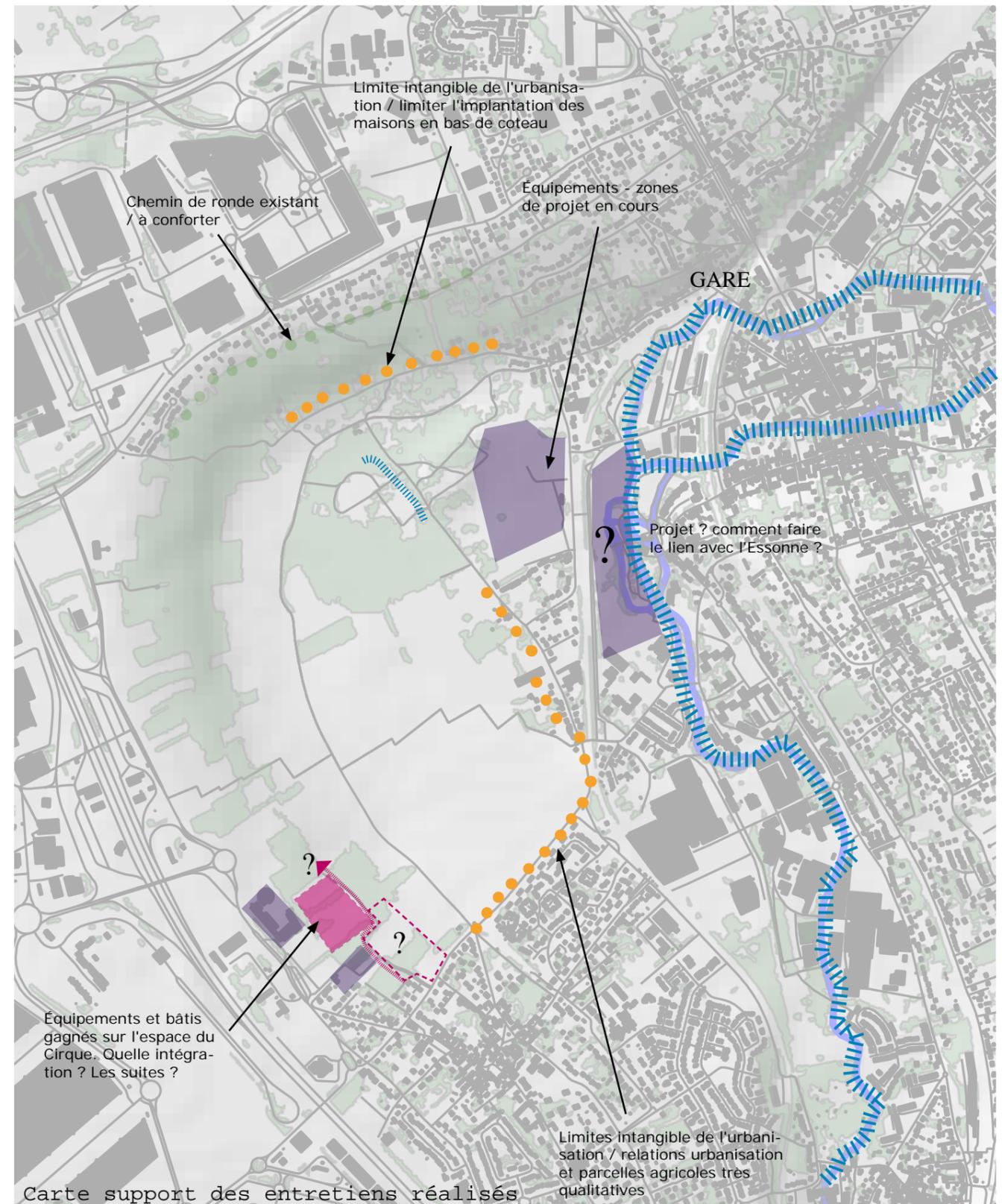
- Le Cirque lieu de vie et de travail, de loisirs ...
- Une inscription liée à la géomorphologie du Cirque, très liée à son histoire également, exemple : papeterie (jardins ouvriers, peupleraies, etc.).
- Des quartiers périphériques de différentes natures (toutes les époques représentées : pavillonnaires, habitat industriel, installations précaires, etc.)
- Des ensembles patrimoniaux qui dialoguent avec les horizons du Cirque (ex: Cité industrielle de Villabé).
- Des lisières contrastées (s'ouvrir sur le Cirque / lui tourner le dos, ...)

Les espaces déjà urbanisés sur la ligne de crête ou sur le coteau se cachent ou se coupent des espaces naturels du coteau (clôtures opaques, chemin de ronde incomplet...).

- Un espace fragile : le relief produit des situations de face-à-face constantes
 - Un espace fragilisé par l'étalement urbain à ses franges. Les opérations d'urbanisation très exposées sont la principale source de dégradation des paysages de cet ensemble. La géographie du site met en situation de belvédères et de co-visibilités permanentes ...
 - Des opérations récentes (équipements et urbanisation) ont "entamé" les franges du site et fragilisent cette entité remarquable de l'Essonne. Rupture d'échelle, fractionnement d'un ensemble naturel et agricole ... L'urbanisation « entrant » dans l'espace ouvert et exposé du Cirque, et les friches se développant en haut de coteau participent à brouiller la lecture des bordures et dénaturent les horizons emblématiques du Cirque.

- Les gens du voyage
 - Une occupation des parcelles qui échappe à la réglementation,
 - Un "quartier" constitué non raccordé aux réseaux.

Le Cirque vécu



<<< Le Cirque habité

- Une entité encore lisible mais ...

Pérenniser définitivement les limites de l'urbanisation sur l'ensemble du Cirque. Espace naturel et agricole fragile : le moindre "grignotage" de l'espace aura un impact visuel très important et fragilisera, voire menacera l'entité du Cirque.

- Recomposer les lisières

Traitement des lisières : certains fronts urbains sont à recomposer, d'autres sont à ouvrir vers l'espace du Cirque, d'autres encore comme la cité industrielle de Villabé sont à valoriser (contact qualitatif entre le front urbain et l'espace agricole).

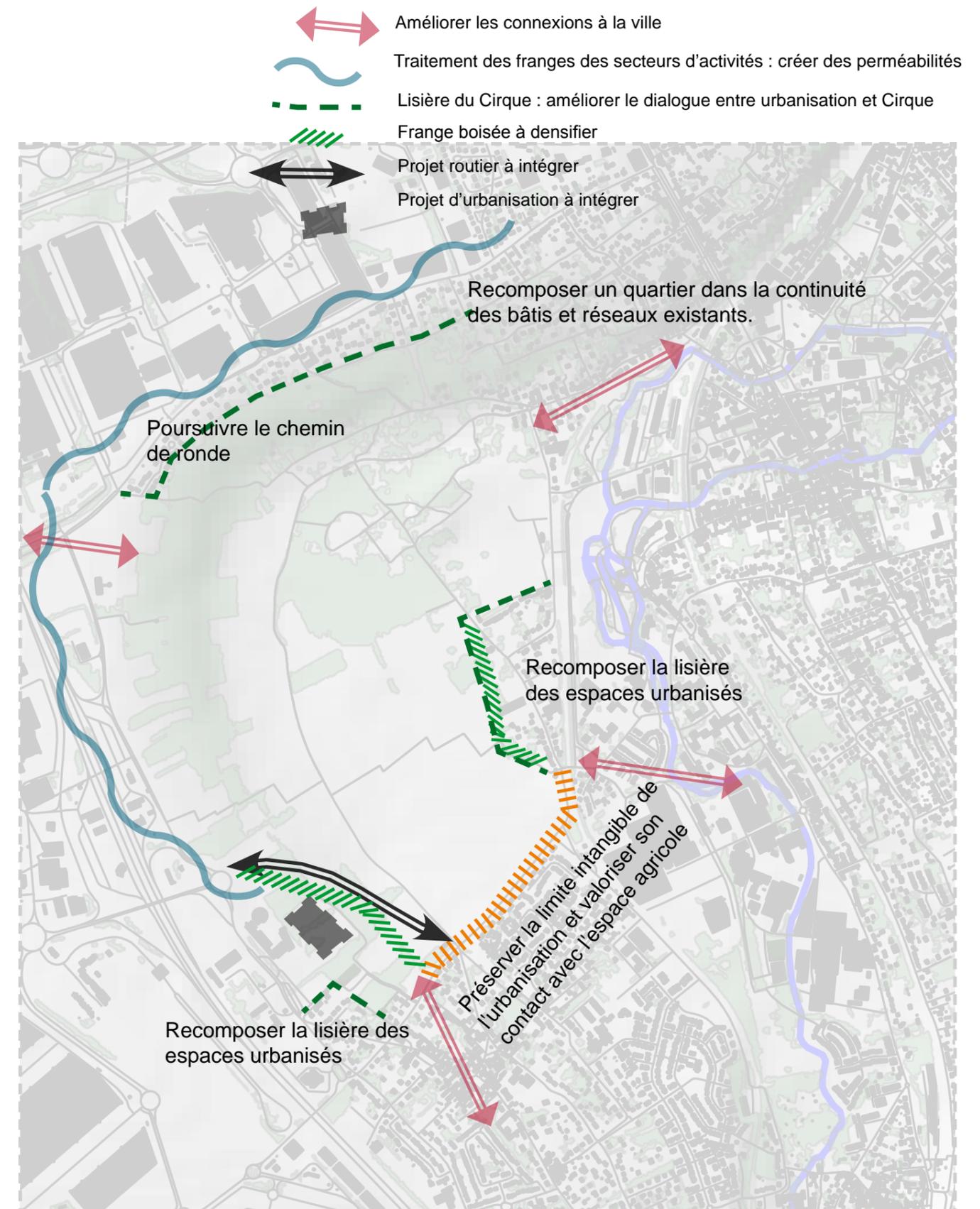
- Continuité des maillages de chemins et liens avec les quartiers limitrophes

Lier davantage les rues et les quartiers avec l'espace du Cirque : Chemins de ronds, passages, liaisons avec les chemins du Cirque.

- Une zone de passage

Si le projet routier devait aboutir, l'intégrer au mieux dans le site, maintenir les continuités piétonne et écologiques, en profiter pour recomposer un front urbain intangible.

Orientations



<<< Entretiens du Cirque / Pratiquer

Favoriser la mixité des usages.
Il faut sécuriser le site et valoriser ses accès.

Planter du maraîchage.
Bâtiment pour l'activité agricole et maraîchère, pédagogie.

Nécessité de réglementer les usages.

Ce serait un site parfait pour l'implantation de maraîchers. Un projet d'AMAP serait très intéressant. Les habitants sont motivés par le développement de cultures locales, de la proximité des productions, des aliments bio, ...

Les frontières des équipements sportifs de Corbeil pourraient être redessinées (en conservant une ouverture visuelle entre rue et Cirque).

A terme, développer l'agroforesterie et l'agriculture biologique.

Oui à une autre forme d'agriculture : pépinières, AMAP et production, ...

Les vergers de Corbeil : les poires, les pêches de vigne, les oignons, la vigne ... sont des cultures qu'il serait intéressant de retrouver sur le site.

Des parcelles de jardins accessibles aux PMR.

Revoir la localisation des jardins partagés : les parcelles devraient être mises à la disposition du public via une association de jardins familiaux. Les organiser autrement et plus ouverts sur l'espace public, sans bardages occultant.



Des usages qui façonnent le paysage du Cirque



Des usages qui façonnent le paysage du Cirque...

... mais une érosion de la mixité des usages.
Les différents secteurs qui correspondent à de multiples usages sont de moins en moins lisibles et circonscrits : les accès, les chemine-
ments, les franges...

> Agriculture(s)

Cette activité économique centrale sur la partie plane du Cirque est garante de la qualité des paysages. Elle permet d'en lire la géogra-
phie.

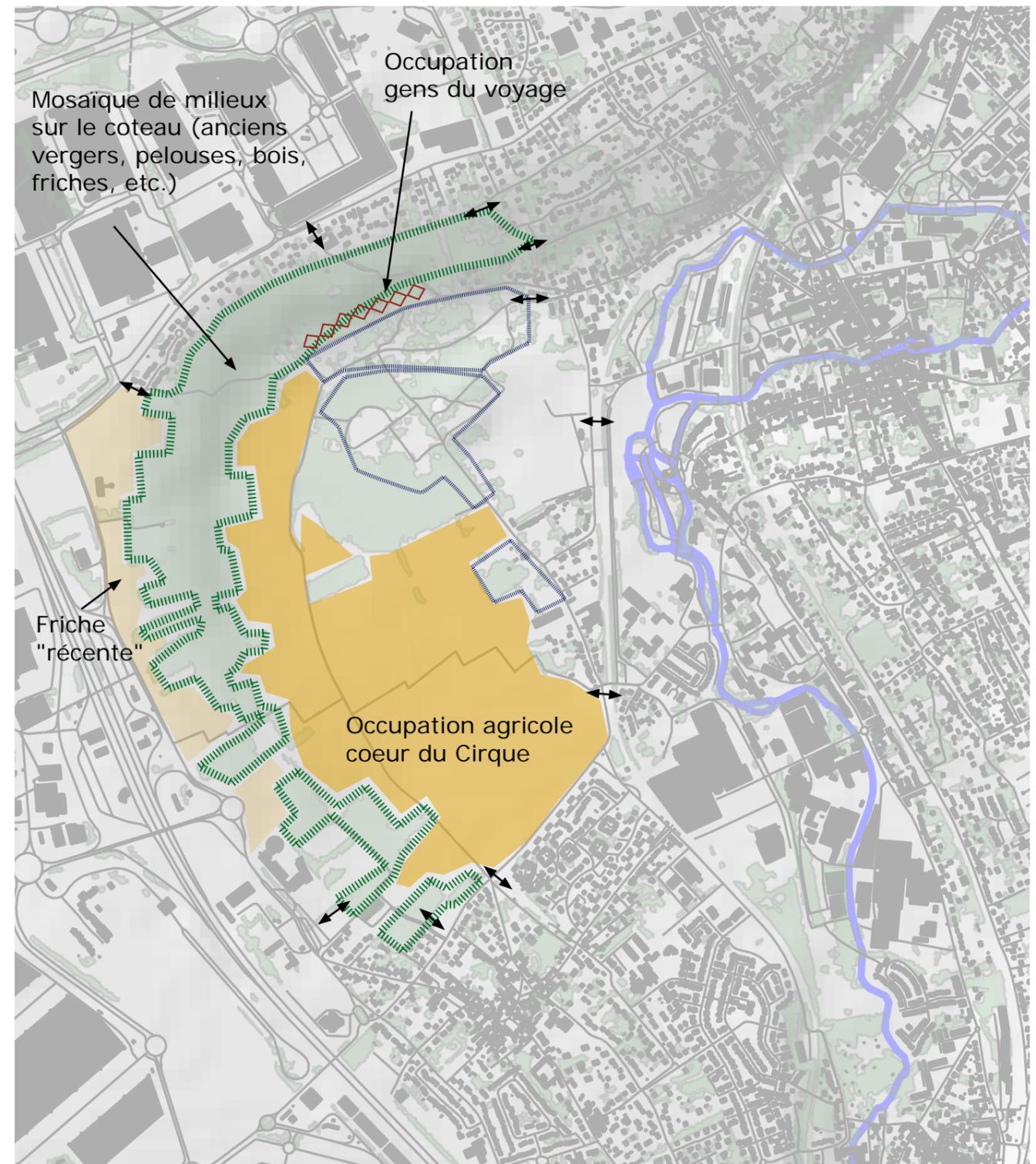
> Les jardins familiaux

- Une occupation ancienne (appropriation illégale depuis plusieurs décennies)
- Retranchements dans les milieux humides et déboisement de la peupleraie en fin de vie
- Problème d'accès, de stationnement, ...
- Problèmes sanitaires et de pollutions
- Une limite mouvante... les jardins gagnent du terrain
- Des sites de dépôts sauvages, zone de non droit, d'aménagements précaires, sentiment d'insécurité, etc.
- Une occupation des terrains qui ne profite pas aux habitants des trois communes riveraines.

> Circulations

- Des accès confidentiels
- Des chemins existants dont la hiérarchie et la visibilité ne permettent plus la découverte du Cirque.
- Des sentiers de coteau qui s'enfrichent.

Le Cirque vécu



↔ Accès vers le Cirque

Des usages qui façonnent le paysage du Cirque

Créer les conditions d'une mixité d'usages :

- Se promener / fréquenter / pratiquer

Ouverture du Cirque (à la vue, aux usagers piétons, vélos - piste cyclable en ligne de crête, connectée avec les plans vélos et au PDIPR existant, etc..)

Accès sécurisés / hiérarchie des chemins / continuités entre quartiers et Cirque / circulation sécurisée dans l'ensemble des espaces du Cirque.

- Une agriculture / des agricultures

Conforter le maintien de l'activité agricole au coeur du Cirque, activité économique garante de la qualité des paysages (assurer les continuités et accès aux parcelles, etc..).

Favoriser l'implantation future de projets "différents" (maraîchage, circuits courts, etc..) sur les lisières du site.

- Création d'équipements récréatifs

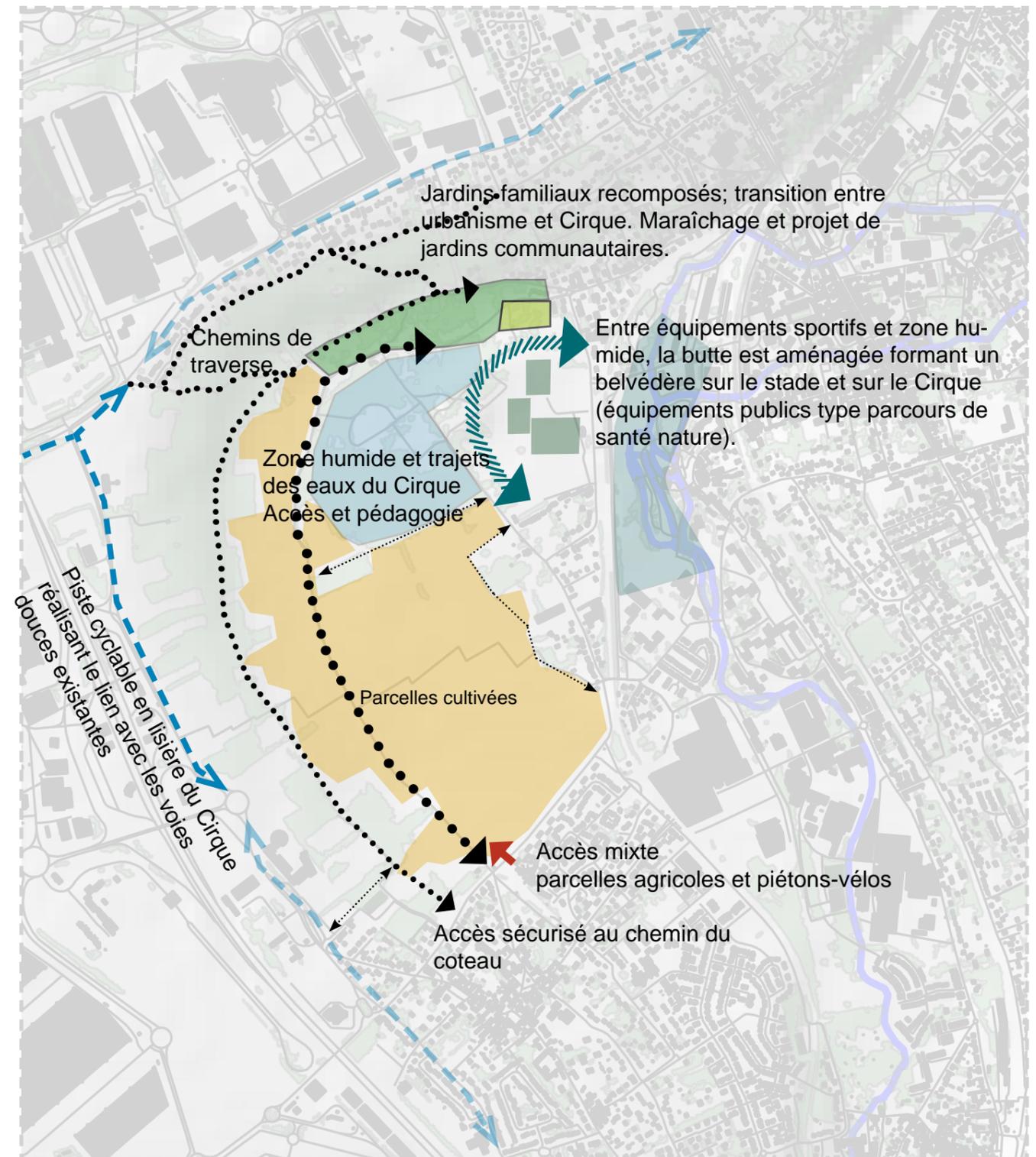
Partant des équipements sportifs existants et profitant d'un ancien remblais... puis vers les chemins du Cirque : circuits thématiques entre sport et nature, parcours de santé, etc..

- Recomposition de l'espace des jardins familiaux

Situés en zone humide, les jardins familiaux doivent être réimplantés en pied de coteau faisant le lien entre secteur urbanisé et fond du Cirque.

Un espace circonscrit : des parcelles organisées, un règlement avec contraintes environnementales et traitement des clôtures, une mutualisation de certains services, etc..

Orientations



<<< Entretiens du Cirque / Milieux naturels

Gérer la mosaïque des milieux naturels remarquables.
Lieu de biodiversité important qu'il faut faire découvrir aux habitants.

Entretien par des moutons des prairies situées sur les coteaux.

Patrimoine géologique intéressant : l'ancien méandre de la rivière est à valoriser.

Faire reconnaître le statut de zone humide.

Révéler-valoriser le trajet de l'eau dans le Cirque. Rendre l'eau visible dans le paysage et solutionner les dysfonctionnements.

Lieu naturel de découverte et d'éducation à la nature.
Conserver prioritairement la vocation naturelle du site, y restaurer de véritables milieux naturels.
ne pas artificialiser le site.

Développement de sentiers pédestres, découverte des marais, de la biodiversité (il y a des orchidées sauvages remarquables)...
Supprimer les peupliers dont une partie menace de tomber.

Prévoir la dépollution des sites, notamment la zone humide.

Préserver les mares, notamment celles proches du stade.

Priorité : restauration des zones humides lieux fragiles de biodiversité à préserver de toute circulation.

Plan de gestion pour préserver la faune et la flore.
Sur le haut du Cirque les boisements doivent être conservés en l'état.

Prendre des précautions lors des travaux de réhabilitation.

Sur le coteau, il y a le ru des Roches St Jean (source), un ancien affluent de l'Essonne dont le trajet avait été coupé ; rétablir les continuités.
Restaurer le réseau de fossés et les écoulements vers l'Essonne.



Une mosaïque de milieux naturels



Une mosaïque de milieux naturels

> Une biodiversité intéressante mais en déclin

- 130 hectares de nature au cœur de la ville
- Un réservoir de biodiversité : au moins 13 espèces végétales patrimoniales, 42 espèces d'oiseaux, 21 espèces de papillons, 10 espèces de mammifères...
- De nombreuses menaces : braconnage, dérangement, recul des milieux de vie...
- Un patrimoine méconnu du grand public

> Une mosaïque naturelle qui se banalise

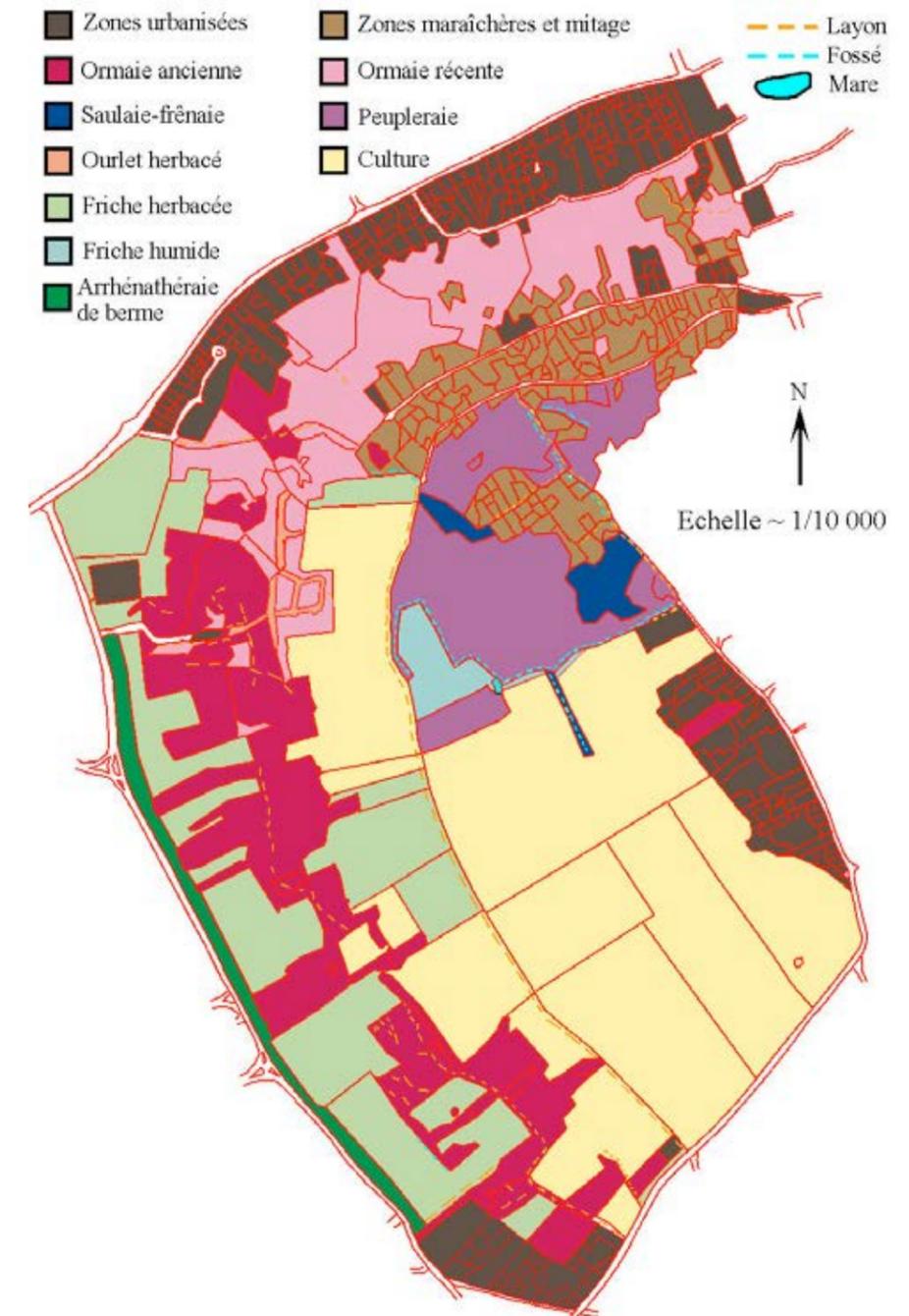
- 14 habitats naturels, des ambiances végétales variées
- Sur les coteaux, des pelouses calcicoles qui régressent
- Au fond du Cirque, des milieux humides relictuels (saulaies, aulnaies, roselières, cariçaies...)
- D'anciennes peupleraies dépérissantes
- Des interfaces ville/nature perçus comme des délaissés
- De nombreuses sources de dégradation (pollution, rudéralisation, enrichissement...)

> Un site enclavé, un maillage écologique fragmenté

- Un grand site naturel déconnecté des continuités écologiques locales et régionales
- Une sous-trame herbacée réduite (enrichissement des coteaux et des chemins)
- Un zone humide isolée de la rivière Essonne et des marais situés en amont
- Une trame bleue fragmentaire (disparition des anciens rûs, remblaiement des mares et des mouillères)
- Une zone inondable mitée et polluée, mais partiellement fonctionnelle
- Le chemin de l'eau invisible et fragmenté (sources, puits, fossés...)

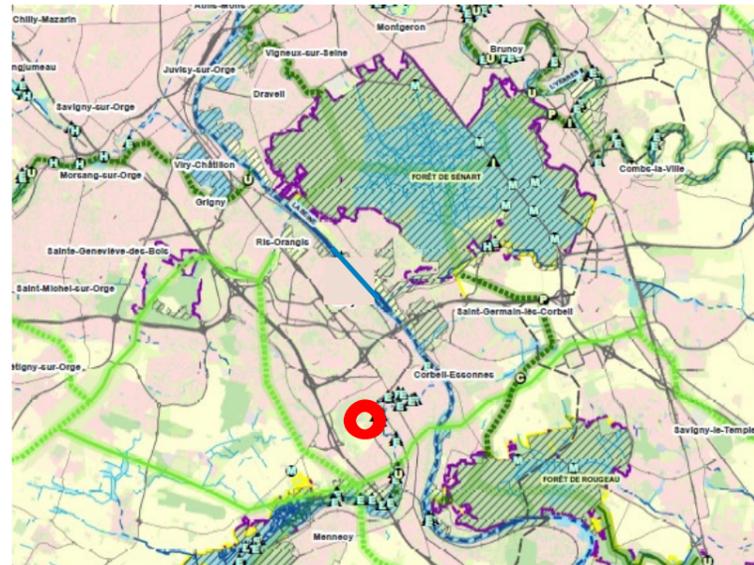
> Des activités traditionnelles disparues, un espace à l'abandon

- Des coteaux et marais qui perdent de leur intérêt
- Des vergers et vignobles relictuels
- Des pâturages disparus, des prairies qui régressent
- Des ruchers qui disparaissent.



Carte des habitats naturels (en 2003)

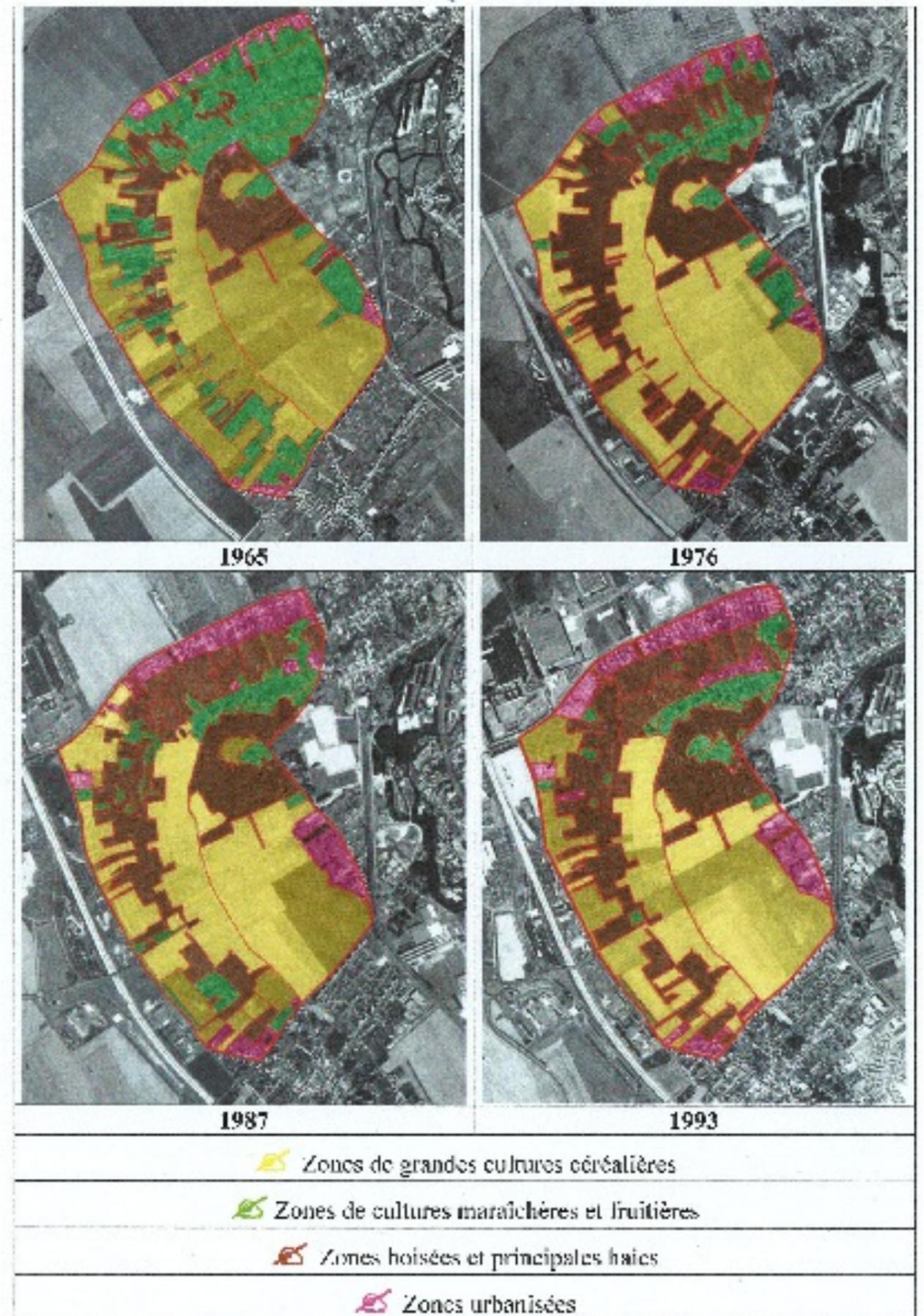
Un site enclavé, un maillage écologique fragmenté



Extrait de la carte des composantes de la trame verte et bleue de la Région Ile-de-France (Schéma régional de cohérence écologique - 2013)

● : localisation du Cirque de l'Essonne

Aux portes de la ville, des richesses naturelles à préserver et révéler



Une mosaïque de milieux naturels

Le Cirque de l'Essonne, un site à forts enjeux pour la préservation de la biodiversité

Des espèces rares et menacées d'extinction au niveau régional

L'Agrion joli

(*Coenagrion pulchellum*)

Espèce protégée, en danger d'extinction et déterminante ZNIEFF en Île-de-France

Espèce à enjeu national : considérée comme vulnérable au niveau national. Inscrite dans la déclinaison régionale du plan national d'action Odonates



La Leste dryade

(*Lestes dryas*)

Espèce protégée, en danger d'extinction et déterminante ZNIEFF en Île-de-France

Inscrite dans la déclinaison régionale du plan national d'action Odonates



La Gesse de Nissolle

(*Lathyrus nissolia*)

Espèce vulnérable au niveau régional



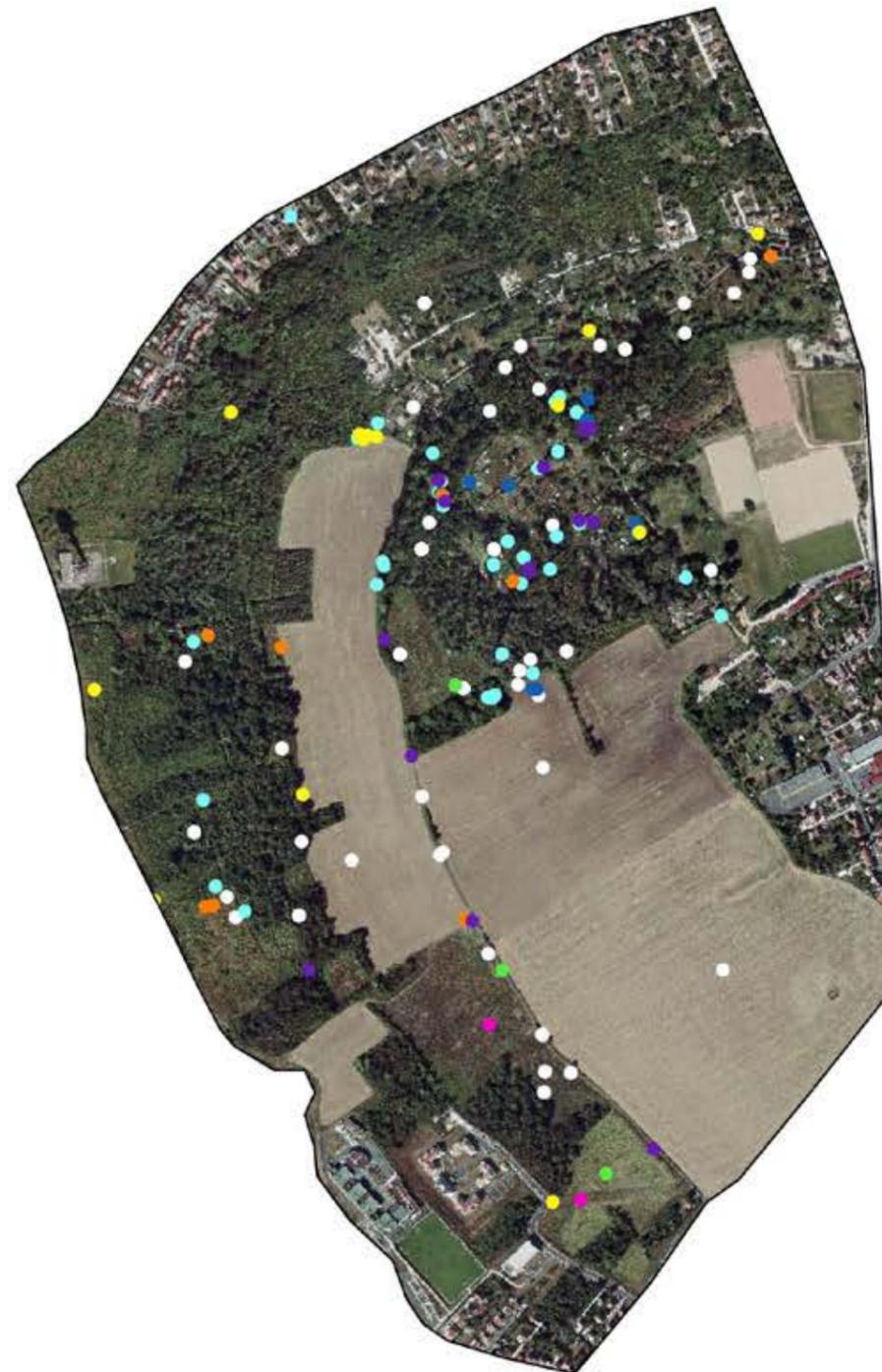
L'Hespérie du Chiendent

(*Thymelicus acteon*)

Espèce vulnérable au niveau régional

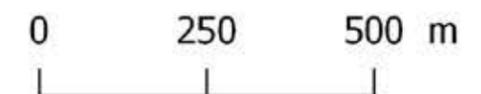
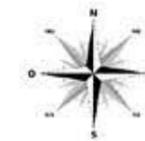


Espèces protégées recensées sur le Cirque de l'Essonne



Légende

- Mantoptères
- Orthoptères
- Reptiles
- Chiroptères
- Rhopalocères
- Odonates
- Amphibiens
- Oiseaux



Projection : Lambert 93 (EPSG:2154).
Cartographie : C. Huguet, NaturEssonne, 2016.
Sources :
- Fond de carte : InterAtlas©, 2012.
- Espèces protégées : NaturEssonne, 2016.
- Limites du Cirque : NaturEssonne, 2016.

Un concentré des milieux naturels de l'Essonne

- **Maintien, valorisation, développement de cette mosaïque**

C'est la diversité des milieux et des modes de gestion différents qui est la garante de cette biodiversité remarquable sur le Cirque (sur un si "petit" site : coteaux, pelouses sèches, friches, affleurements de roches, sources, anciens vergers, prairies, agriculture, zone humide, etc.)

- Reconquérir les milieux naturels (réouvrir les coteaux à pelouses calcicoles, recréer une zone humide fonctionnelle, défricher certains espaces pour le maintien de la strate herbacée, valoriser et reconstituer les vergers et vignobles existants

- Protéger la faune et la flore

- Mettre en valeur le patrimoine écologique et géologique

- **Le Cirque, maillon d'une trame verte et bleue** à retisser, un site à reconnecter au réseau écologique du sud francilien

- **Rétablir le pâturage comme mode d'entretien différencié** des espaces ouverts

- **Gestion écologique des chemins de coteau** (traverser les friches, boisements et vergers restaurés, etc..)

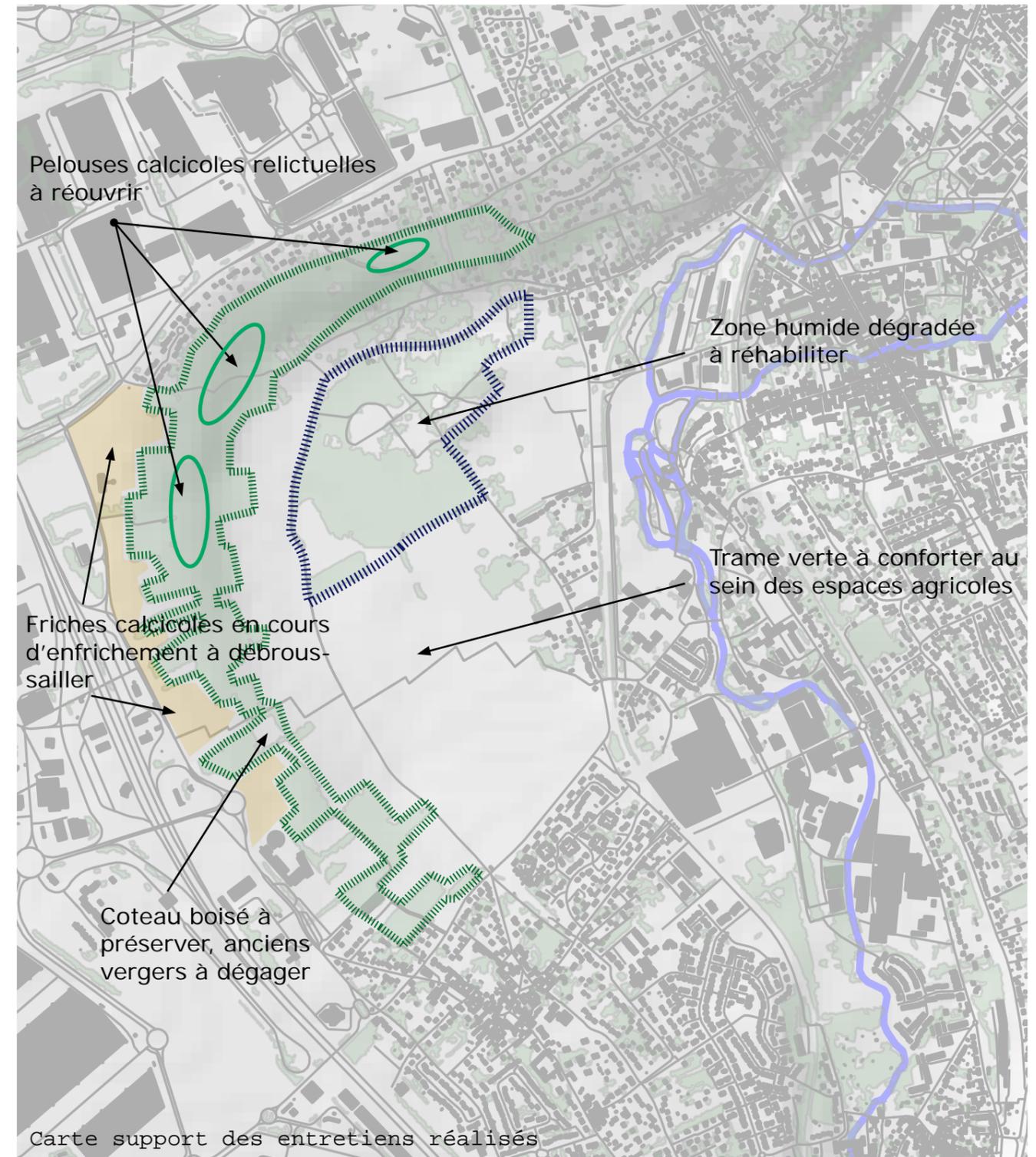
- **Restauration écologique (et pédagogique) de la zone humide** (en lien avec les eaux du coteau et avec l'Essonne)

- **Des productions liées à l'histoire du Cirque** (ex : la pêche de vigne, l'oignon de Corbeil, les poires, la vigne, les abeilles, etc.) à révéler ou reconstituer

- **Faire connaître la grande richesse de ces milieux, leurs dynamiques**

Mettre en place des outils de valorisation (ex : panneaux d'information, animations pédagogiques...).

Orientations





Le plan-programme



<<< Les principes d'un projet partagé

- > **Un projet multifonctionnel** => **protection de la nature + maintien de l'agriculture + jardins partagés + sensibilisation du public + loisirs légers...**
- > **Un projet simple et pragmatique** => des propositions organisant les usages actuels
- > **Un projet ambitieux** => des investissements à étaler dans le temps
- > **Un programme concret et opérationnel** => des actions à lancer dès 2017
- > **Une démarche durable** => matériaux écologiques et locaux, équipements légers et réversibles, gestion pastorale...
- > **Un projet à dimension sociale** => chantiers d'insertion, clauses sociales dans les marchés de travaux...
- > **Un projet à rendre exemplaire et valoriser** => un plan de communication à établir...
- > **Des coûts de gestion à maîtriser** => gestion différenciée, zones boisées sans entretien particulier, gestion pastorale, chantiers de bénévoles, contribution de l'agriculteur à l'entretien du site, équipements simples et résistants au vandalisme...
- > **Un projet impliquant les associations locales** => un cadre participatif à définir (instance de concertation élargie à instaurer)
- > **Un projet dont l'appropriation par les populations est à encourager** => événementiels à organiser, animations pour les scolaires, gestion des lieux à déléguer (jardins, AMAP...)

Le plan-programme : protéger et ouvrir le Cirque de l'Essonne

> Favoriser la lecture de l'entité du Cirque pour une meilleur appropriation :

- recréer des vues (large panoramique et fenêtres) depuis tous les niveaux,
- supprimer ce qui en brouille la lecture,
- gérer les lisières naturelles et urbaines du Cirque,
- intégrer le projet routier dans le site et recomposer le front urbain.

> Rendre le Cirque aux habitants :

- stabiliser le cadre bâti alentour,
- reconnecter le Cirque avec les quartiers, les usages,
- sécuriser ses accès (lutte contre les dépôts sauvages, les engins à moteurs, etc.),
- participation des habitants au projet.

> Favoriser la mixité des usages :

- conforter la vocation agricole, favoriser l'implantation de projets nouveaux (maraîchage, jardinage, etc.),
- poursuivre le maillage de circulations douces,
- créer de nouvelles interfaces entre ville et nature (parcours sportifs, découverte pédagogique des milieux, animations, amphithéâtre de verdure, etc.).

> Gérer la mosaïque de milieux naturels remarquables :

- restaurer la zone humide à l'emplacement de l'ancienne peupleraie et l'ensemble du trajet des eaux du bassin versant,
- gérer la mosaïque de milieux sur les coteaux (pelouses sèches, falaise alluviale, front de taille géologique, ensembles de fruitiers anciens, friches, etc.),
- mettre en place un projet pédagogique communautaire (signalétique pédagogique sur les milieux, un lieu de rencontre et d'animation, un suivi du projet et des actions réalisées, etc.),
- gérer le site sur le long terme (gestion différenciée, entretien et poursuite du programme d'actions).

<<< Les souhaits des collectivités

Corbeil-Essonnes :

- Redéfinir la gouvernance entre les collectivités
- Prévoir les modalités de gestion pluriannuelle du site (plan de gestion)
- Réduire le nombre de jardins familiaux, les répartir de manière plus équilibrée sur les territoires des 3 communes avec une priorité donnée aux habitants des communes concernées, les aménager selon un phasage progressif
- Recréer des prairies (gérées par écopâturage) et des vergers
- Requalifier les entrées du site
- Revoir la répartition des espaces dédiés à l'AMAP
- Intégrer la problématique de la desserte routière en bordure du site et du passage sous la voie ferrée
- Mettre en valeur le patrimoine arboré (arbres remarquables, arboretum)
- Réhabiliter le réseau de sentiers et restaurer les anciens rus
- Créer une liaison piétonne et cyclable vers le Parc de Robinson
- Aménager une « zone tampon » autour des espaces sportifs (avec un parcours de santé)
- Rouvrir les perspectives paysagères dans le cirque
- Traiter en priorité les problèmes de mitage et de dépôts sauvages
- Réfléchir avec la commune de Lisses à la gestion des franges des territoires communaux
- Prévoir des opérations de surveillance et de verbalisation avec les forces de police compétentes
- A terme, ne pas pérenniser certaines occupations (ex : gens du voyage...)

Lisses :

- Créer des jardins familiaux dans la partie haute du cirque
- Faciliter l'accès depuis le centre du bourg
- Aménager un parking du côté de Lisses
- Prévoir un point d'eau à proximité des jardins (réhabilitation des anciens puits)
- Créer un point d'accueil pédagogique et un parcours de découverte
- Supprimer les jardins en limite de territoire vers Corbeil-Essonnes, les remplacer par des prairies et vergers.
- Opposition des Lissois résidant entre les chemins ruraux dits « des Roches Saint-Jean » et « d'Essonne à Villabé » à leur rattachement à Corbeil-Essonnes
- A terme, ne pas pérenniser certaines occupations (ex : gens du voyage...)

Villabé :

- Intégrer la problématique de la desserte routière en bordure du Cirque dans le cadre d'un projet s'intégrant dans le site
- Intégrer les besoins en construction de logements sociaux de la commune
- Ne pas créer de jardins familiaux dans le Cirque à Villabé (la Commune envisageant la recombinaison de jardins existants en bordure de l'Essonne)

<<< Les principes pour un projet routier intégré et exemplaire en marge du site :

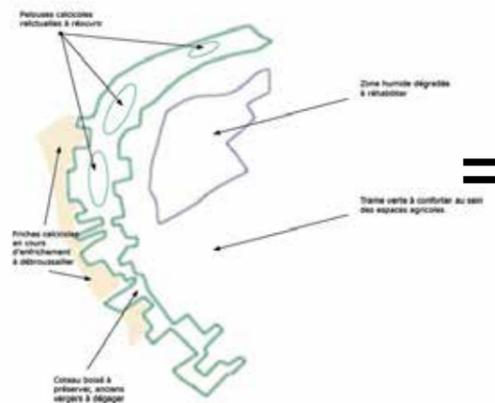
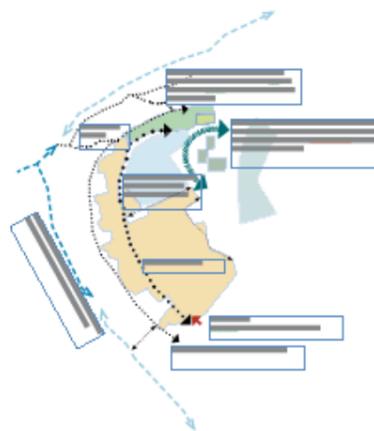
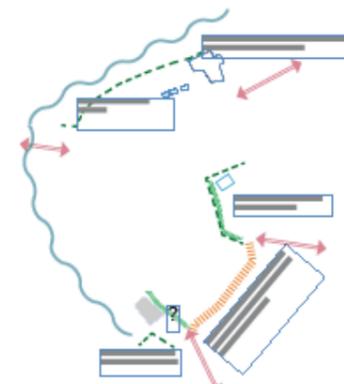
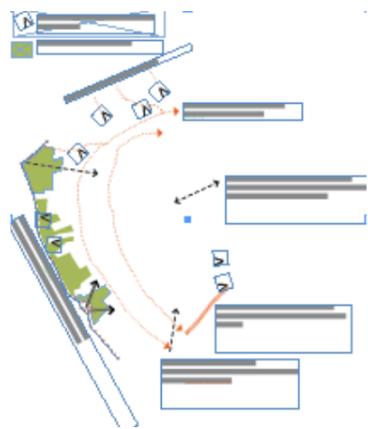


- En préalable : étudier plus précisément les besoins, l'opportunité, la faisabilité et les impacts de ce projet
- Limiter l'impact de la nouvelle voirie dans le paysage du Cirque, l'intégrer au mieux dans le site
- Liaison « en diagonale » entre le rond-point du Requin à l'avenue de la Gare
- Positionnement au plus près de l'urbanisation actuelle, utilisation d'une partie des voiries existantes
- Stabiliser et requalifier le front urbain
- Limiter le gabarit de cette voirie en 2X1 voie,
- Limiter la vitesse de circulation
- Maintenir et sécuriser les continuités piétonnes et cyclables, désenclaver l'accès au site pour les promeneurs
- Rétablir et conforter les continuités écologiques (ex : passages pour la petite faune, plantations d'accompagnement...)
- Choisir des matériaux et mobiliers en accord avec la vocation naturelle du site
- Prévoir des panoramas vers le Cirque, aménager le point de vue depuis le carrefour du Requin
- Mettre en place une concertation avec la population et les associations

Le CAUE et le Conservatoire des ENS pourront apporter leur expertise technique à la Commune et à l'Agglomération dans ce projet.

Le Cirque en projet

Découvrir + Habiter + Pratiquer + Gérer la mosaïque de milieux naturels



Les vocations du site un programme

- > (130 ha) Zone «Coeur» à préserver et valoriser
- > (66,3 ha) Espaces naturels
- > (52,3 ha) Espaces agricoles
- > (3,8 ha) AMAP
- > (4,3 ha) Jardins familiaux
- > (4,6 ha) Espaces verts et de loisirs

Les objectifs du projet

Préserver le patrimoine naturel :

- > reconquérir les milieux naturels
- > protéger la faune et la flore
- > restaurer la qualité des paysages
- > rétablir le fonctionnement hydraulique
- > recréer une trame verte et bleue fonctionnelle
- > mettre en valeur le patrimoine écologique et géologique

Accueillir le public et favoriser la réappropriation des lieux :

- > sécuriser le site
- > améliorer les conditions d'accueil du public
- > rétablir les continuités piétonnes et cyclables
- > sensibiliser la population à la valeur du site
- > maintenir les espaces agricoles et réimplanter une AMAP
- > réorganiser les jardins potagers
- > aménager des espaces verts et de loisirs légers
- > intégrer les projets d'aménagement périphériques (logements sociaux, route, ...)

< Les travaux prioritaires 2017-2018

0 100 Mètres



Travaux écologiques

Entretien des friches calcicoles (gyrobroyage)

Travaux d'amélioration paysagère

Nettoyage des accotements

Résorption de la publicité sauvage

Evacuation des dépôts sauvages (déchets verts)

cone vue

Travaux d'amélioration des conditions d'accueil du public

Installation ou réhabilitation de chicanes (rochers) ou barrière

Réouverture ou entretien des chemins et sentiers

Panneau d'entrée de site

placette de retournement

Zone "coeur" à préserver et valoriser

Limite communale

Octobre 2017 - Sources : IGN / Conseil départemental de l'Essonne - Tous droits réservés



< Les travaux prioritaires 2017-2018

**Un souhait de la plupart des partenaires :
commencer à agir concrètement dès 2017**

> Objectifs :

- sécuriser le site
- améliorer l'aspect des lieux (bords de routes, chemins et sentiers, franges urbaines)
- améliorer les conditions d'accès pour le public et rétablir les possibilités de promenade
- mener les premières actions symboliques en faveur de la biodiversité.

> Intervenants :

- Grand Paris Sud, SIARCE
- Communes
- Conseil départemental
- Associations

> Coût prévisionnel : 94 742,73 € HT

> Calendrier : automne-hiver 2017-2018



< Les travaux prioritaires 2017-2018

> Les travaux à réaliser :

- sécuriser les zones dangereuses (puits, réseaux...)
- résorber les dépôts sauvages
- installer des panneaux de réglementation
- résorber la publicité sauvage
- réouvrir les principaux cônes de vue
- entretenir les chemins et sentiers
- installer des chicane contre la fréquentation motorisée et les dépôts sauvages
- entretenir le balisage du GR11C et du chemin des marais --> CDRP



< Les travaux prioritaires 2017-2018

- sécuriser les zones dangereuses (puits, réseaux...)



- résorber les dépôts sauvages



- installer des panneaux de réglementation



- résorber la publicité sauvage



- installer des chicanes contre la fréquentation motorisée

- entretenir le balisage du GR11C et du chemin des marais

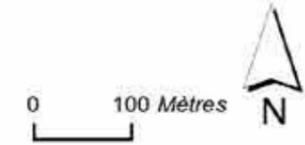
- réouvrir les principaux cônes de vue

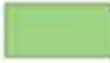
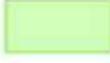
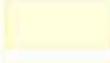


- entretenir les chemins et sentiers



Carte des principaux usages et vocations



-  Zone "coeur" à préserver et valoriser (130,6 ha)
-  Espaces naturels (zones humides, pelouses calcicoles et boisements) (66,3 ha)
-  Espaces verts et de loisir (4,6 ha)
-  Espaces agricoles (52,3 ha)
-  Maraîchages (AMAP) (3,8 ha) *
-  Jardins familiaux (4,3 ha)
-  Limite communale

* Secteur expérimental nécessitant une étude de faisabilité

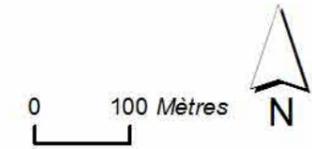
Février 2017 - Sources : IGN / Conseil départemental de l'Essonne - Tous droits réservés



Le plan-programme 2017-2023 : travaux paysagers et d'aménagement

- > Stopper le mitage
- > Résorber la publicité sauvage
- > Traiter les lisières urbaines avec le Cirque
- > Dégager les cônes de vue, valoriser les panoramas
- > Réhabiliter les entrées du site
- > Implanter des équipements de confort, d'information et de sensibilisation (panneaux, tables de lecture...)
- > Aménager des espaces verts (parc)
- > Réorganiser les jardins familiaux et redéfinir leur mode de fonctionnement (règlement, association)
- > Réimplanter le maraîchage
- > Aménager un jardin pédagogique
- > Créer des aménagements de découverte (observatoires, plateformes d'observation, platelages dans les zones humides, passerelles...)
- > Implanter des équipements de confort, d'information et de sensibilisation (panneaux, tables de lecture...)

Le plan-programme 2017-2023 : travaux paysagers



Points noirs à résorber

- Construction
- Déchets, remblais, cabanons
- Affichage publicitaire

Éléments à requalifier

- Entrée de site
- Fonds de jardins

Éléments à valoriser

- Arbre isolé à dégager
- Cône de vue à dégager

Éléments à créer

- Espace vert et de loisir (zone de transition)
- Jardin pédagogique
- Ecran arboré (isolement visuel)

- Zone "coeur" à préserver et valoriser
- Limite communale

Juin 2016 - Sources : IGN / Conseil départemental de l'Essonne - Tous droits réservés



Le plan-programme 2017-2023 : travaux d'aménagement

0 100 Mètres



Equipements d'accueil du public

- Observatoire, plateforme d'observation
- Panneau d'information en entrée de site
- Panorama
- Barrière
- Escalier
- Passerelle, platelage

Accès et dessertes

- Sentier enherbé
- Sentier engravé
- Allée engravée
- Piste cyclable existante à relier
- Piste cyclable à créer
- Accès principaux à conforter
- Placette de retournement
- Parking à créer ou requalifier
- Zone "coeur" à préserver et valoriser
- Limite communale
- Accès par une gare



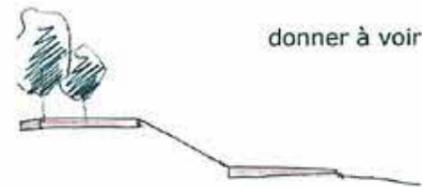
Juin 2016 - Sources : IGN / Conseil départemental de l'Essonne - Tous droits réservés

Le plan-programme 2017-2023 : travaux d'aménagement

Balcon sur la vallée

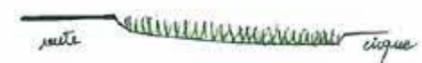


Perspective sur le rebord du plateau



donner à voir

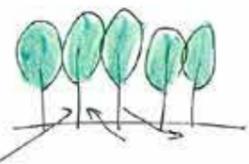
La forme d'amphithéâtre du cirque dispose un large panorama sur les vallées de l'Essonne et de la Seine. Il s'agit de donner à voir ce panorama, de rendre sensible cette ouverture, d'assurer une distance avec la départementale et les ZAC et de permettre d'accéder à l'intérieur du cirque.



mettre à distance

Ainsi, on crée un grand dégagement sur le haut du coteau qui vient succéder aux ZAC plantées. Il se prolonge par la roselière et les premières pentes du coteau. La fonction et la physionomie de la route départementale sont revues.

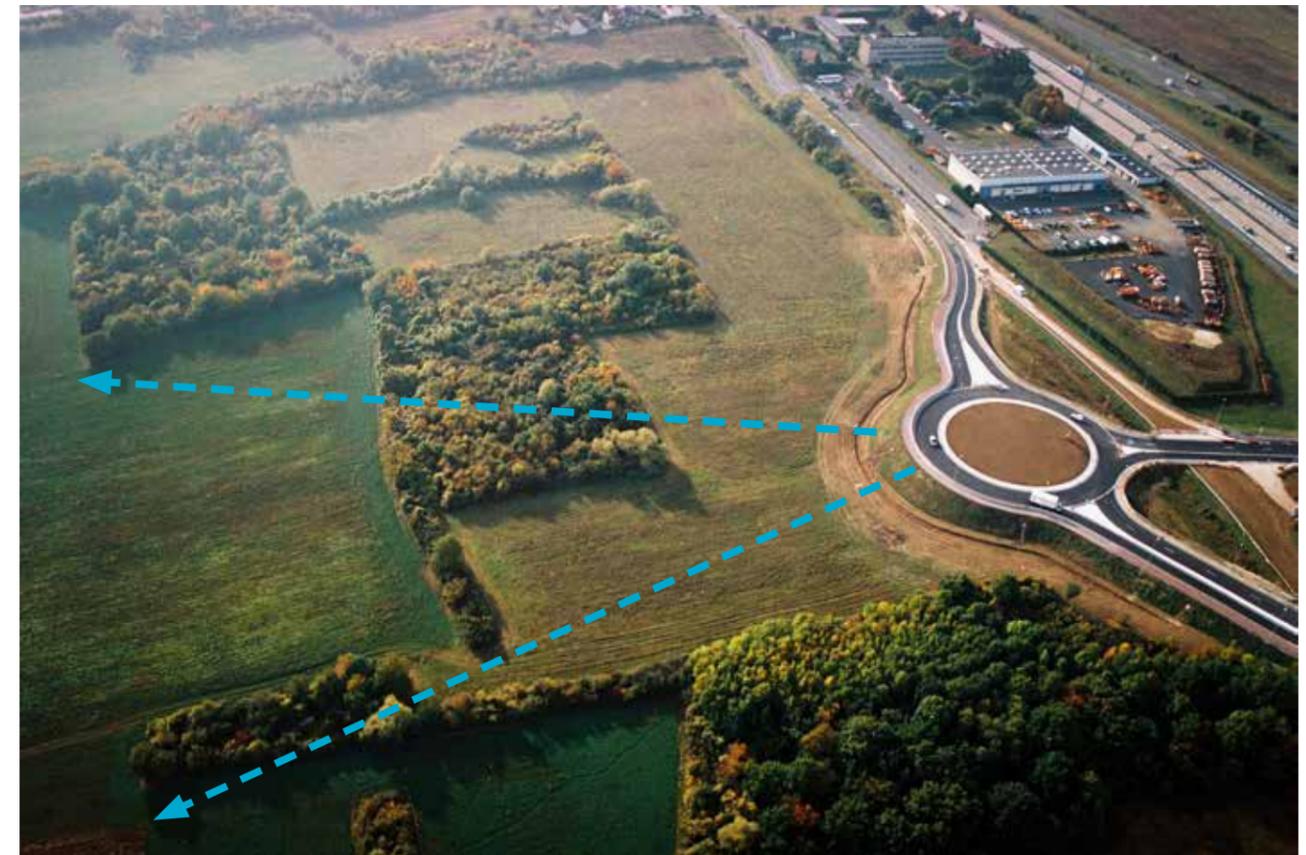
On installe une double promenade: la promenade haute avec une piste cyclable, est accompagnée d'un alignement d'arbres élancés (frênes) et d'arbres de plus petite taille (savonniers). La promenade basse s'installe dans l'épaisseur de la roselière, cette enveloppe qui protège le site et vient souligner le rebord du plateau.



entrer dans le Cirque



le mail traversant

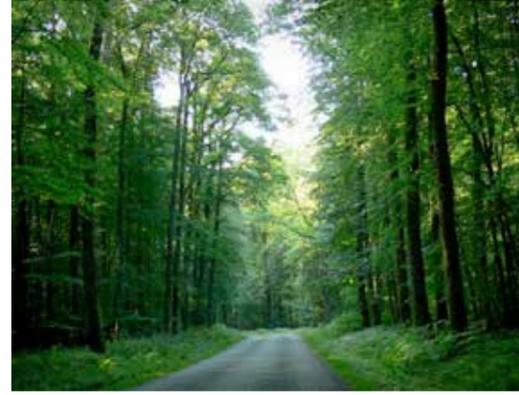


50 - Le devenir du cirque de l'Essonne - Sophie-Charlotte Biondal, Florence Guennoc, Sophie Meyrier - A.P.R. encadré par Olivier Jacquin - E.N.S.P. Versailles - 2003/2004

Extrait étude ENSP 2004

<<< Images de référence / Aménagements et mobiliers

- Typologie de chemins d'accès



Principes
schématiques

- Mobiliers & signalétique pédagogique



- Systèmes de barrières et chicanes



<<< Images de référence / lisières - entre Cirque et ville



Exploiter la situation de balcon.



SE DIVERTIR

SE PROMENER, TRAVERSER

Un seuil qui s'immisce dans la ville

Au Nord, entre industries et coteau habité



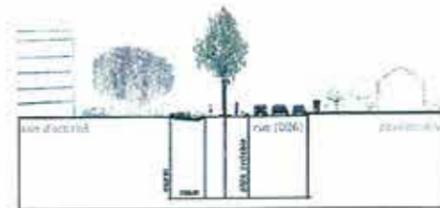
Sur le rebord de coteau, une promenade dégagée à l'arrière des habitations.

Principes
schématiques

Il s'agit d'une part, que le travail effectué sur le cirque contamine ce quartier où se mêlent industries et habitat et le rende plus agréable à vivre. D'autre part, il nous semble important de rétablir une fluidité sur le rebord entre le Nord et l'Ouest. Il s'agit aussi de favoriser une fréquentation de proximité dans le cirque en y améliorant les accès.

Les plantations dans la zone d'activité, le muret et l'alignement reprennent le vocabulaire évoqué précédemment, afin de créer un filtre entre bâti industriel et pavillons, de même que la noue plantée qui recueille les eaux pluviales et reprend la logique de bassin versant du cirque. La piste cyclable en site propre est la continuité de celle de la D260 requalifiée.

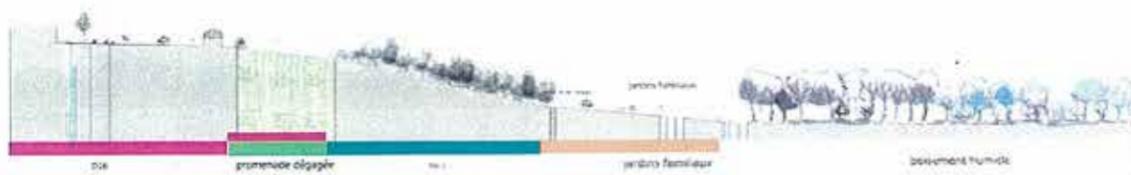
De cette rue partent des venelles, aujourd'hui imperceptibles. Elles sont à révéler pour faciliter l'accès au cirque et à la promenade que nous



Coupe CC' - Accéder au site depuis la ville.

dégageons à l'arrière des pavillons. Une lisière est plantée le long des jardins privatifs afin d'en préserver l'intimité. Au droit de certaines venelles sont ménagées des élargissements où peuvent jouer les enfants du voisinage. De là des chemins rejoignent le fond de vallée, au travers du coteau boisé. Ces élargissements reprennent le vocabulaire de chambres ouvertes créées par la fruticé du coteau Ouest, et que nous utilisons aussi dans le dessin de l'entrée.

Coupe AA' - Profil du cirque à vingt ans (du coteau habité au boisement humide de fond de vallée).

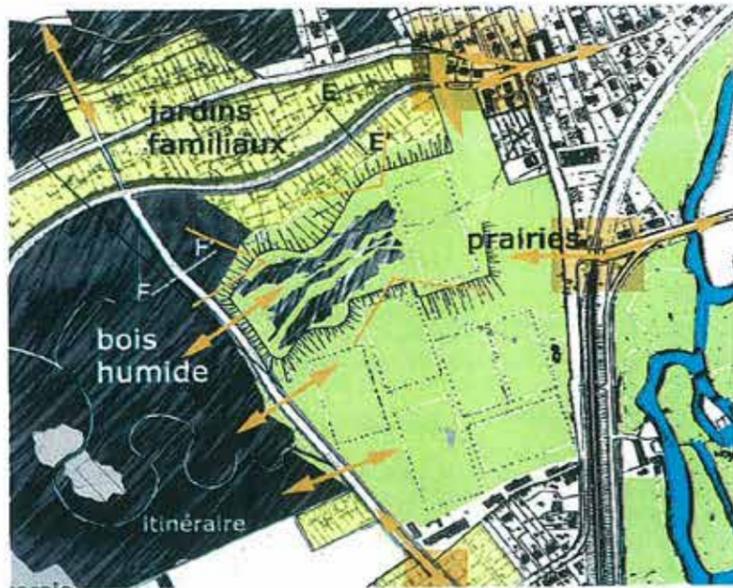


40. Le devenir du cirque de l'Essonne - Sophie-Chaïlote Bledet, Florence Guessens, Sophie Mériaux, atelier pédagogique régional encadré par Olivier Jacquart - E.N.S.P. Vertailles - 2003/2004.

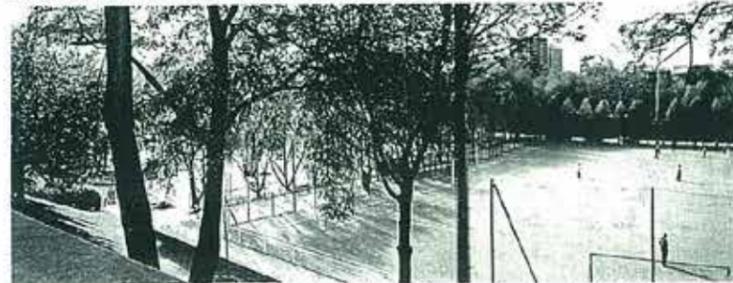


Lisière avec les secteurs d'activités : faire remonter le Cirque dans les quartiers périphériques

<<< Images de référence / Sur la butte entre stade et zone humide



jardins et activités sportives s'organisent dans un seul espace qui ainsi constitue une entrée dans le cirque depuis le fond de vallée.



Les terrains de sport participant du dessin du Parc Kellerman (Paris XIII^e).



JARDINER



FABRIQUER, CONSTRUIRE



SE PROMENER, TRAVERSER



SE REPOSER



OBSERVER, DECOUVRIR



SE DIVERTIR



FAIRE DU SPORT

Principes schématiques

Traitement de la butte en surplomb des équipements sportifs et de la zone humide renaturée



Éléments de mobiliers profitant à la ville comme au Cirque. S'asseoir pour contempler, encourager, ... Parcours sportifs



Principes schématiques



<<< Images de référence / des sites de productions

Principes schématiques

Extrait étude 2004 / ENSP

Principes schématiques

1^{ère} phase: toutes les parcelles à proximité des habitations ainsi que les parcelles inoccupées sont aménagées.

2^{ème} étape: des jardins sont aménagés dans les parcelles sans cultures potagères et dans quelques parcelles potagères existantes.

3^{ème} étape: toutes les parcelles ont peu à peu été intégrées au nouveau parcellaire

La diversité des pratiques (Essonne - Sainte-Chapelle-Etigny, Fleury-Guyon, Sainte-Marie - atelier paysagère régional associée par Olivier Jacquemin - E.N.S.P. Versailles - 2003/2004 - 71)

Projet communautaire type maraîchage, AMAP, etc..

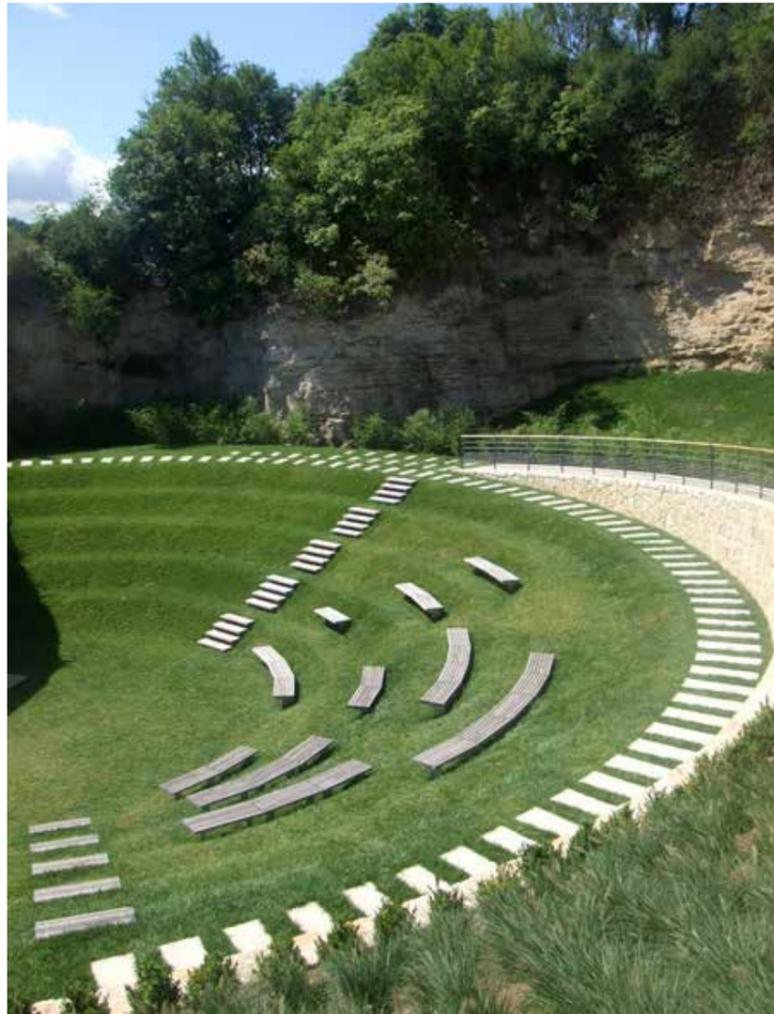


Vigne sur le coteau ou pour traiter des espaces publics entre ville et Cirque et petits espaces publics



Ganivelles pour protéger les plantations ou espaces non circulables

<<< Images de référence / Théâtre de verdure

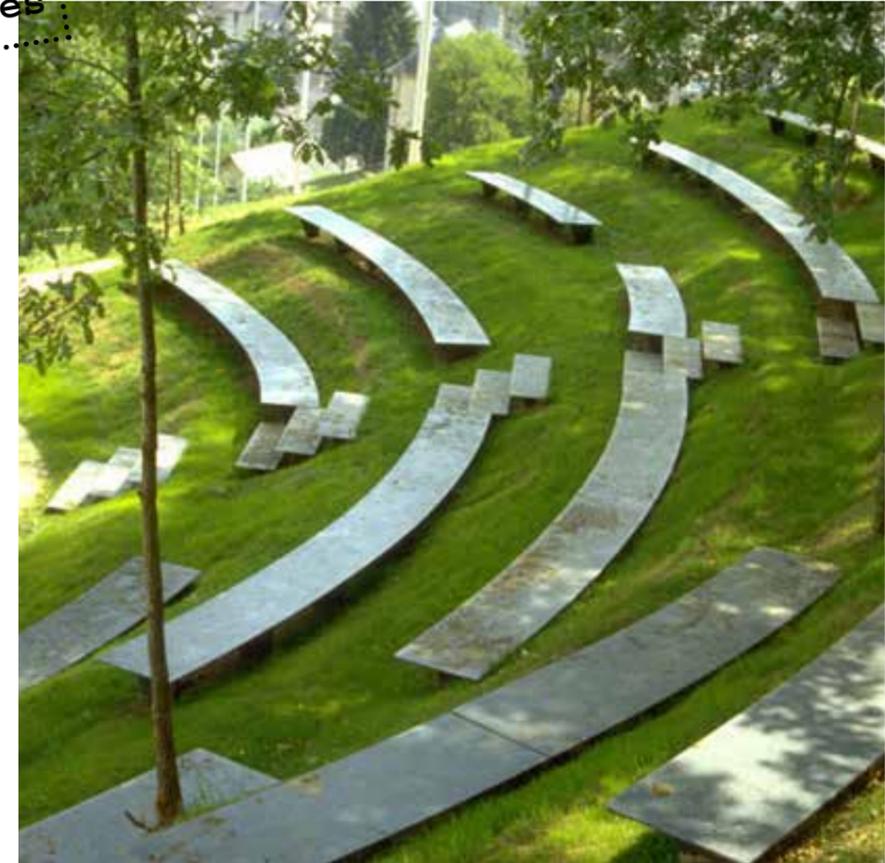


Agence APS



Parc Saint Mathieu

Principes
schématiques

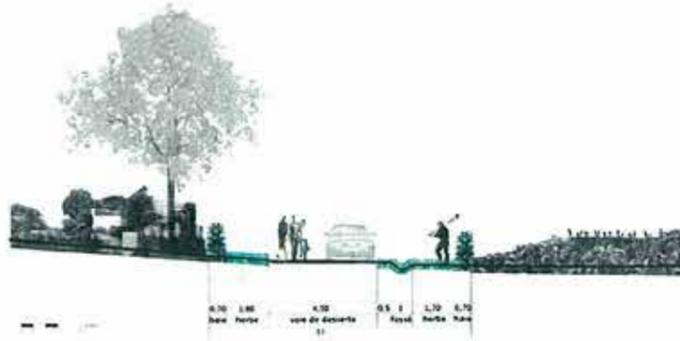


K Gustavson - Terrasson



<<< Images de référence / des sites de productions

Quartier de jardins (II) se promener entre ville et campagne



Se promener - une grande allée, ouverte une fois par semaine à la circulation automobile pour les besoins des locataires de jardins.

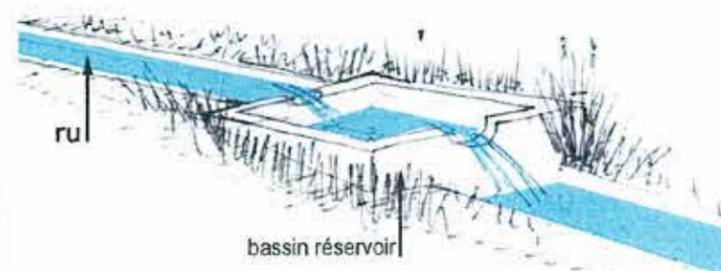


S'arrêter, se réunir - des espaces communs entre les jardins.

(Lettres inversées)



Le ru au Sud des jardins



Il reçoit les eaux pluviales recueillies et améliorées par la roselière. Dans un premier temps les bassins réservoirs permettent au jardiniers de venir chercher de l'eau, et offrir une halte aux promeneurs. Dans un second temps il peuvent être le point de départ d'un système de diramation des jardins familiaux (voir page suivante).



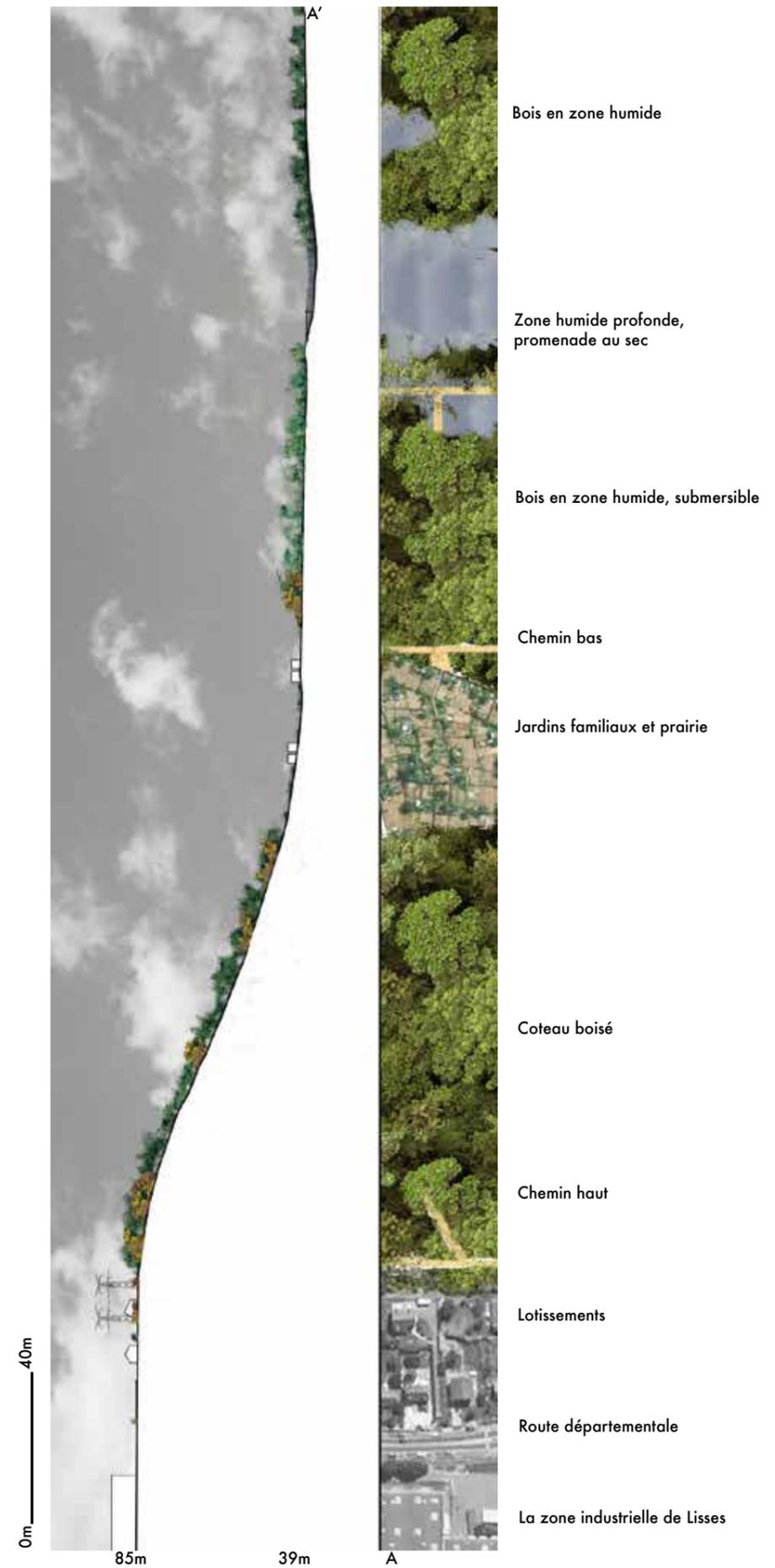
Principes schématiques



74 - Le quartier du cirque de l'Essonne - Sophie-Charlotte Blondel, Florence Guenneo, Sophie Mavrier - A.P.R. encadré par Olivier Jacquin - E.N.S.P. Versailles - 2003/2004

Le cirque de l'Essonne, un espace partagé intercommunal

Principes
schématiques



<<< Images de référence / Accéder au Cirque



Création d'une piste cyclable et accès depuis la route de rebord du plateau / Extrait étude ENSP, 2004

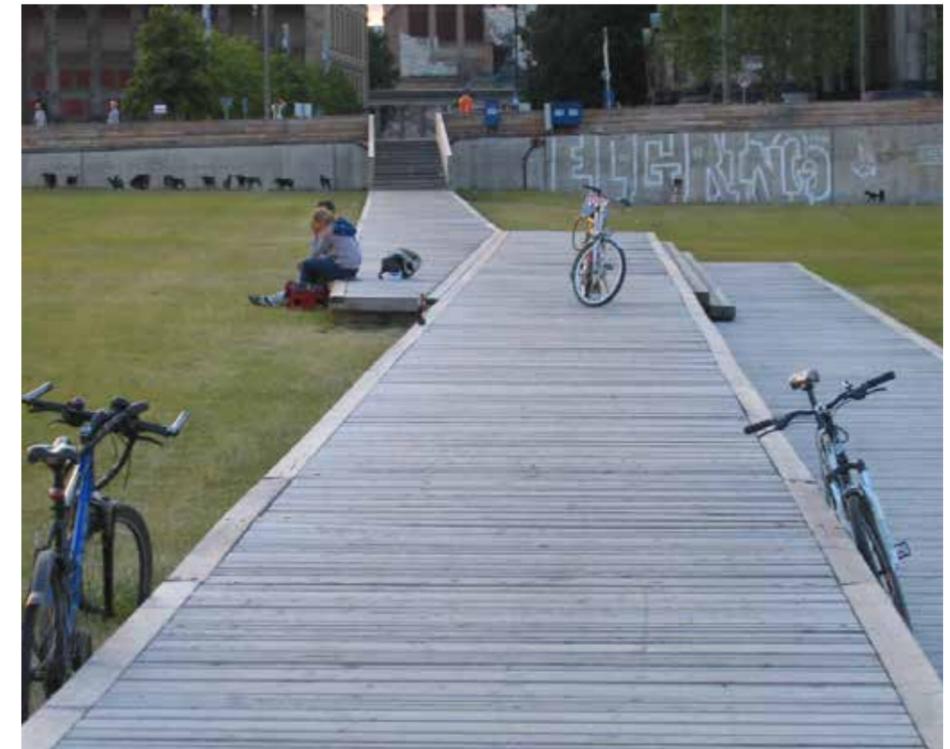


Petites poches de stationnement : parkings-vergers



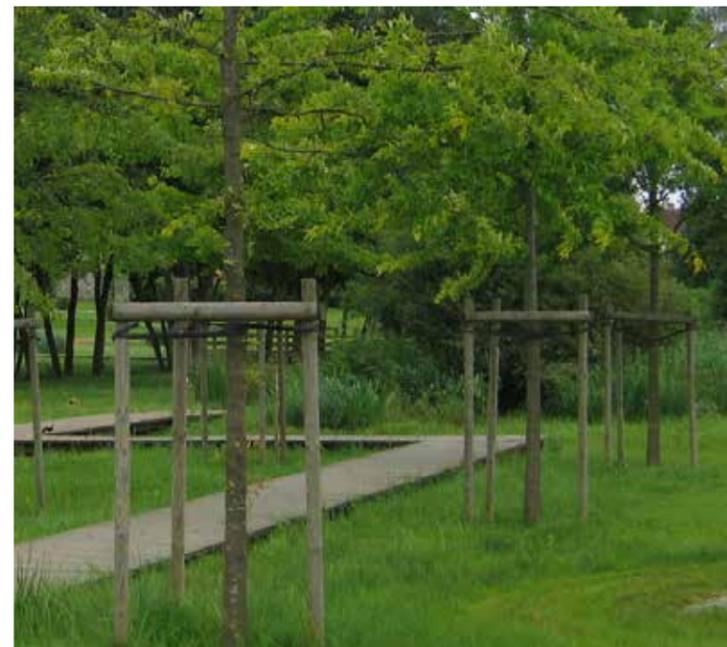
<<< Images de référence / Accès, fréquentation, parcours, ...

Principes
schématiques



<<< Images de référence / Aménagement de la zone humide

Principes
schématiques



<<< Images de référence / Aménagement de la zone humide

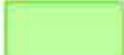
Principes
schématiques



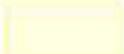
Principe de zone humide alliant fonctionnalité écologique et fréquentation des publics



Milieus calcicoles

-  Friche et pelouse à entretenir
-  Friche et pelouse à restaurer

Milieus agricoles et éléments linéaires associés

-  Espaces agricoles
-  Maraîchages (AMAP) *
-  Bande enherbée à créer
-  Jachère fleurie à créer
-  Verger et alignement de fruitiers à planter
-  Vignoble à replanter
-  Vieil arbre fruitier à dégager

Patrimoine géologique

-  Affleurement calcaire à dégager

Autres aménagements

-  Nichoir et gîte à installer
-  Rucher à implanter

* Secteur expérimental nécessitant une étude de faisabilité

-  Zone "coeur" à préserver et valoriser
-  Limite communale



Février 2017 - Sources : IGN / Conseil départemental de l'Essonne - Tous droits réservés

< Le plan programme : travaux écologiques

- > Restaurer les friches et les pelouses calcicoles
- > Maintenir les espaces agricoles
- > Rétablir des maraîchages (AMAP)
- > Créer des bandes enherbées en marge des espaces agricoles
- > Créer des jachères fleuries le long des voiries et en bordure d'urbanisation
- > Replanter des vergers conservatoires (avec des variétés anciennes de fruitiers)
- > Dégager les vieux arbres fruitiers
- > Replanter des vignobles
- > Lutter contre les espèces invasives
- > Dégager les fronts de taille calcaires pour valoriser le patrimoine géologique
- > Installer des gîtes et nichoirs pour les chauves-souris et les oiseaux
- > Réinstaller des ruches



Milieux humides

-  Peupleraie à abattre
-  Habitat humide à restaurer
-  Plan d'eau à créer
-  Bassin d'orage à créer
-  Mare et mouillère à créer
-  Fossé à rétablir
-  Fossé à créer
-  Exutoire et vanne à rétablir
-  Zone "coeur" à préserver et valoriser
-  Limite communale

Juin 2016 - Sources : IGN / Conseil départemental de l'Essonne - Tous droits réservés

< Le plan programme : travaux hydrauliques

- > Rétablir le fil de l'eau
- > Exploiter la peupleraie
- > Restaurer des habitats humides (prairies, friches, saulaies, roselières, aulnaies...)
- > Créer un étang
- > Recréer des mares et mouillères
- > Rétablir un réseau de noues et fossés
- > Prévoir un bassin d'orage

NB: Les travaux de génie écologique devront s'efforcer de respecter les milieux humides existants (notamment le secteur à l'interface avec les espaces sportifs qui est particulièrement riche du point de vue de la faune).

<<< Images de référence / travaux écologiques et hydrauliques

- Restaurer les friches et pelouses calcicoles



Principes
schématiques

- Exploiter la peupleraie



- Restaurer les habitats humides (prairies, friches, saulaies, roselières, aulnaies...)



<<< Images de référence / travaux écologiques et hydrauliques

- Rétablir le maraîchage



Principes
schématiques

- Créer des bandes enherbées en marge des espaces agricoles



- Créer des jachères fleuries le long des voies et en bordure de l'urbanisation



<<< Images de référence / travaux écologiques et hydrauliques

- Créer un étang, diversifier les berges



Principes
schématiques

- Recréer des mares et des mouillères



- Mettre en valeur le patrimoine arboré (arbres remarquables, arbres isolés...)



- Planter des haies champêtres et des écrans arborés



<<< Images de référence / travaux écologiques et hydrauliques

- Vergers conservatoires (avec d'anciennes variétés locales de fruitiers)



Principes
schématiques

- Dégager les vieux arbres fruitiers



- Replanter des vignes



- Lutter contre les espèces invasives



<<< Images de référence / travaux écologiques et hydrauliques

Principes
schématiques

- Dégager les fronts de taille calcaires pour valoriser le patrimoine géologique



- Installer des gîtes et nichoirs pour les chauves-souris et les oiseaux

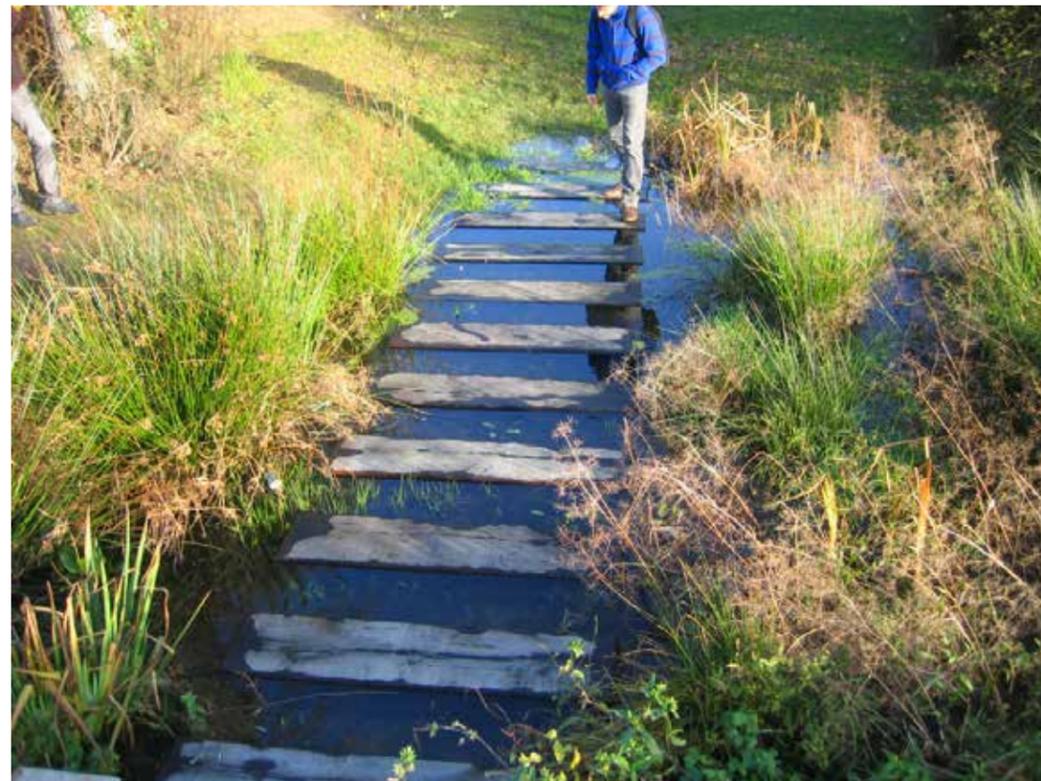


- Réinstaller des ruches



<<< Images de référence / Parcourir et découvrir les zones humides

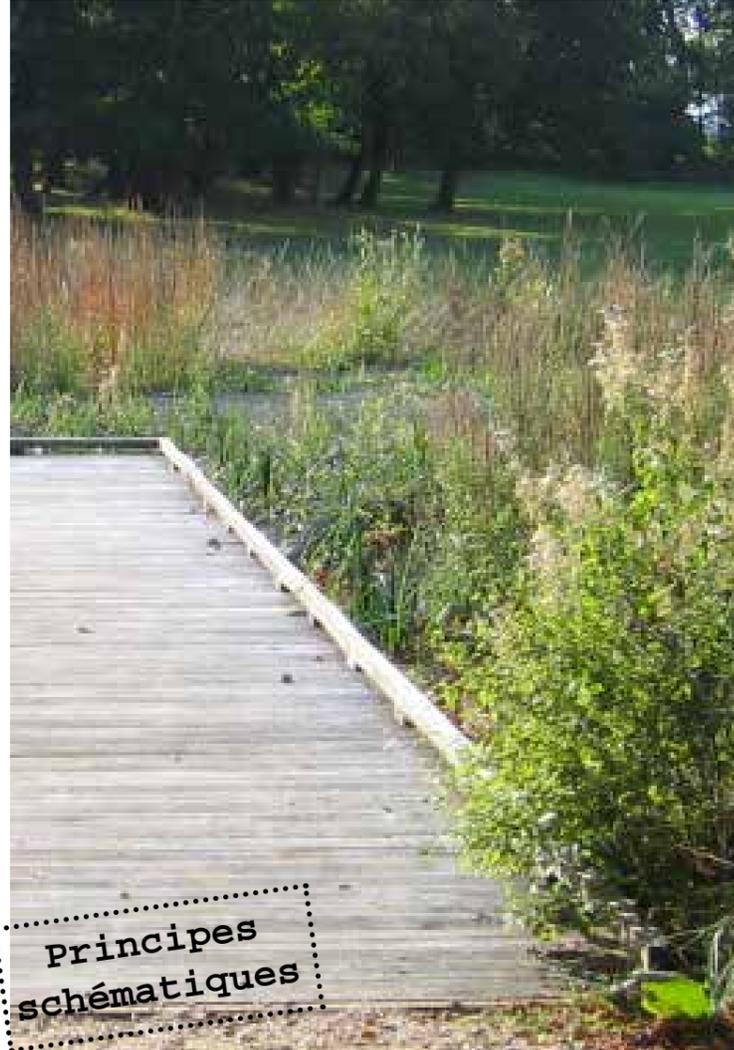
- Restaurer et valoriser le circuit de l'eau



Principes
schématiques

<<< Images de référence / Parcourir et découvrir les zones humides

- Donner à voir les zones humides



Théméricourt PNR Vexin français





Éléments de contexte

Le contexte du projet / Les documents d'urbanisme



Zonages des PLU communaux

- Zone naturelle
- Espace naturel de sport ou de loisir
- Habitation pavillonnaire (avec commerce et artisanat)
- Equipements
- Emplacement réservé
- Zone à urbaniser
- Zone "coeur" à préserver et valoriser
- Limite communale

- Zonages sur Corbeil-Essonnes :

- . UH : habitations, bureaux ou commerces dont la surface de plancher d'un seul tenant est inférieure à 300 m²,
- . ULa : équipements sportifs et services publics, les seules habitations tolérées étant celles liées au gardiennage des équipements.

- Zonages sur Lisses :

- . UC : tissu pavillonnaire en ZAC avec des bureaux < 200 m² et des commerces < 150 m²,
- . ULa : aire d'accueil des gens du voyage de court séjour,
- . NL : zone dédiée aux espaces naturels de sport ou de loisir.

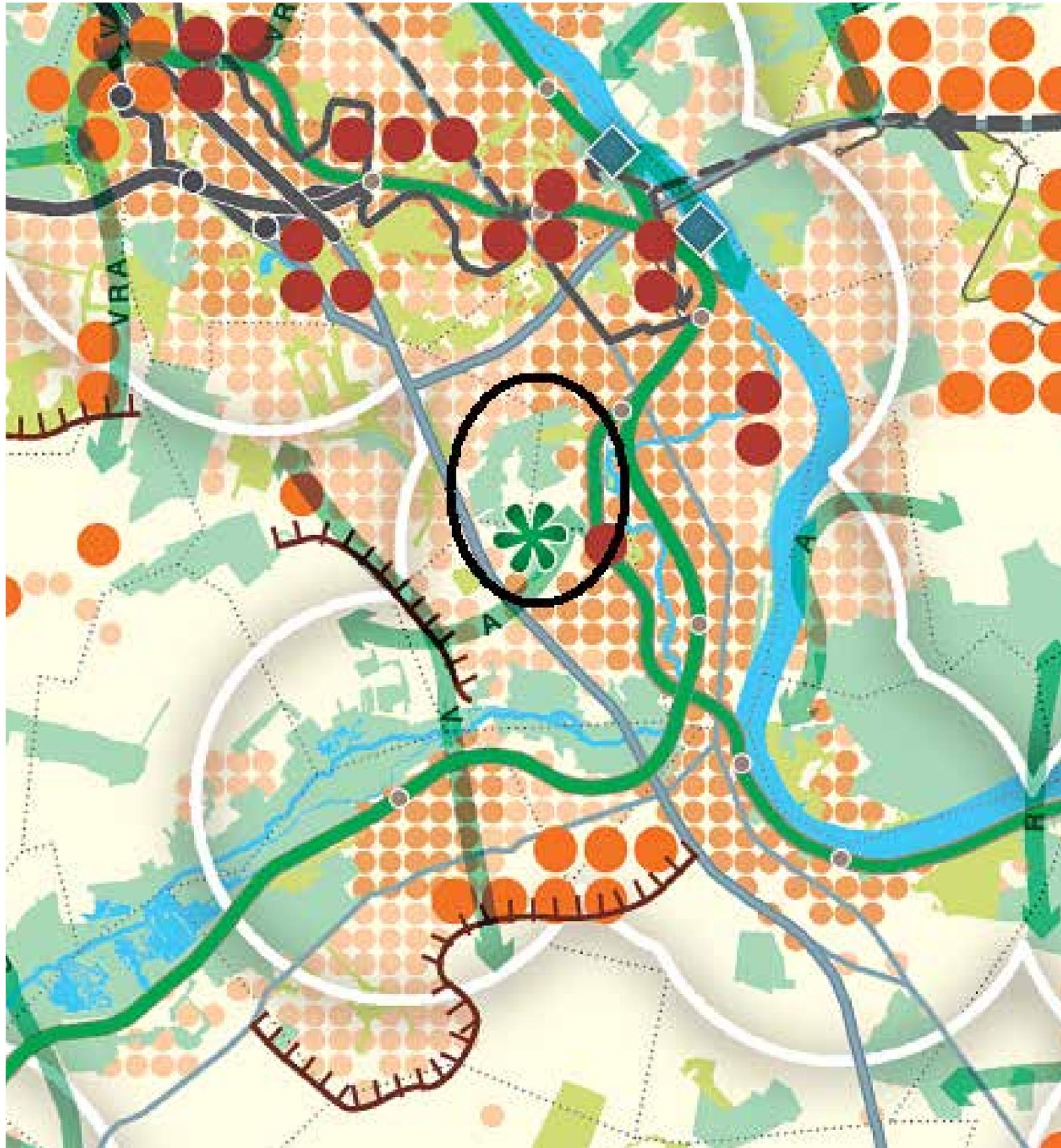
- Zonages sur Villabé :

- . UB : habitat individuel notamment en lotissement, l'artisanat et les commerces étant tolérés s'ils ne provoquent pas de nuisances pour les habitants,
- . AUB : projet à vocation résidentielle cadré pour les Orientations d'Aménagements et de Programmation (1,75 ha).

Juin 2016 - Sources : IGN / Conseil départemental de l'Essonne - Tous droits réservés



< Le contexte du projet / Le SDRIF



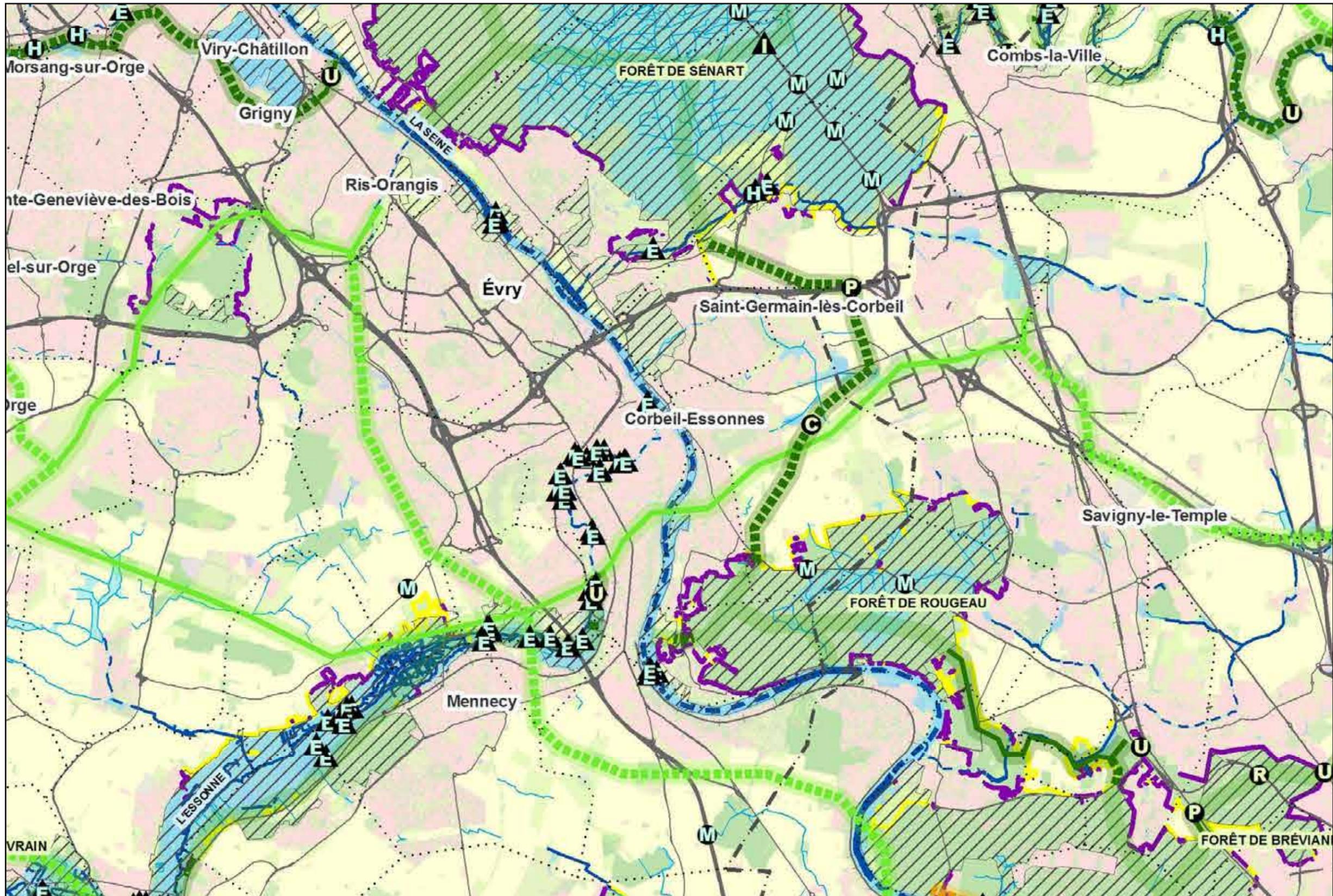
Le Cirque de l'Essonne est concerné par plusieurs prescriptions du SDRIF adopté le 18 octobre 2013 :

-  - secteurs de développement urbain à proximité des gares (RER D),
-  - pastilles identifiant des quartiers urbains à optimiser (Lisses) et de quartier à densifier (Villabé et Corbeil-Essonnes),
-  - pastille de secteur à fort potentiel de densification présente au sud-est du Cirque,

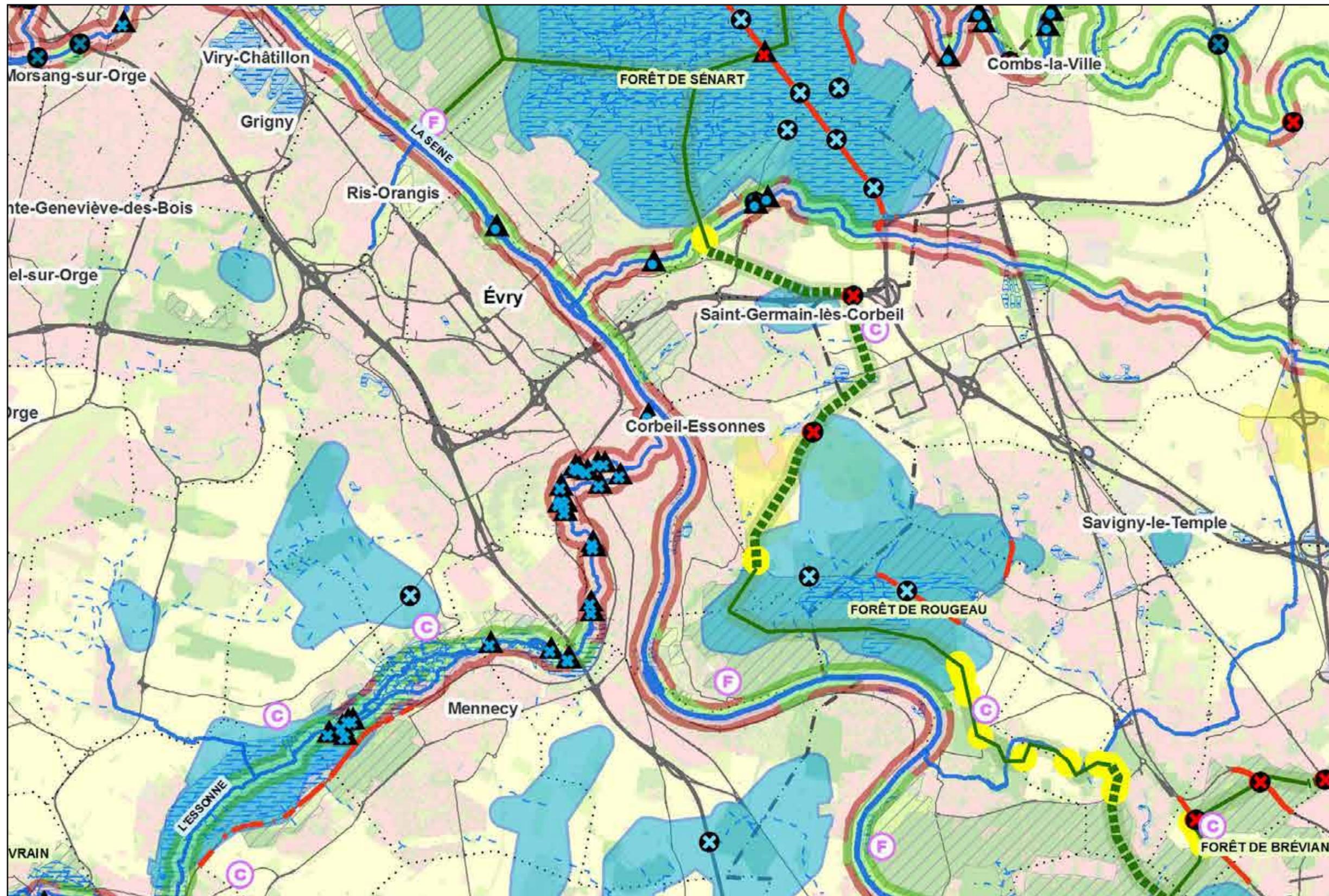
Espaces boisés et agricoles sont mis en évidence sur le Cirque :

-  - liaison agricole et forestière reliant le Cirque au plateau agricole de Lisses (Coteau de Montblin),
-  - étoile verte indiquant un site d'intérêt régional pour la création d'espace vert et de loisir.

< Le contexte du projet / Le SRCE

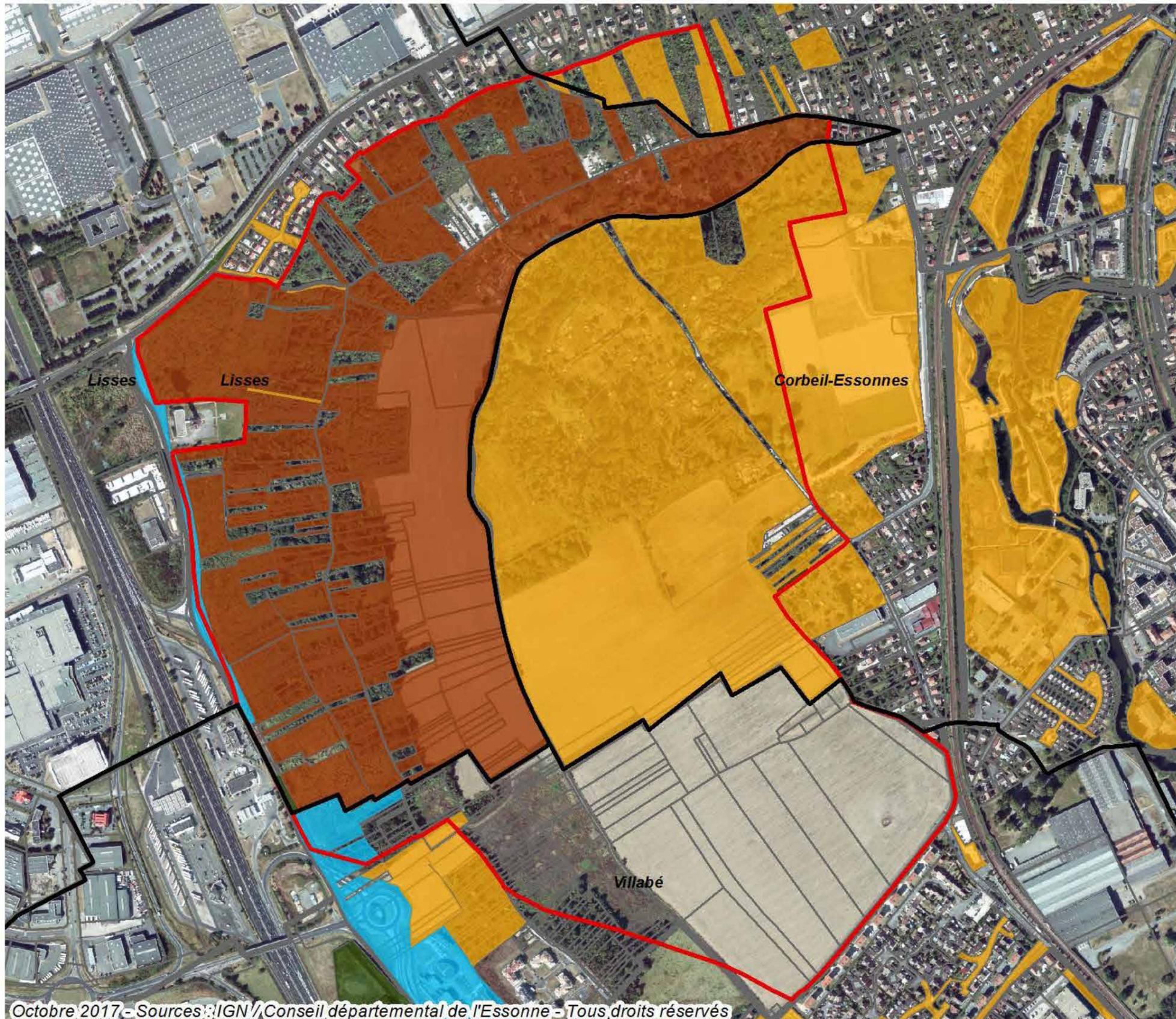
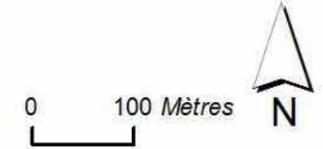


=> Carte des composantes de la trame verte et bleue

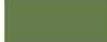


=> Carte des objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue

Propriétés publiques



Etat actuel des propriétés Etat actuel des propriétés publiques

-  Propriété départementale hors ENS
-  Propriété communale
-  Propriété intercommunale
-  Propriété étatique
-  Zone "coeur" à préserver et valoriser
-  Limite communale

Octobre 2017 - Sources : IGN / Conseil départemental de l'Essonne - Tous droits réservés



Vers une maîtrise foncière publique globale

> Une maîtrise foncière déjà bien avancée

- 92 hectares de propriétés publiques
- Un patrimoine foncier communal ancien à Corbeil-Essonnes (44 ha)
- Un patrimoine foncier public en cours de finalisation par Grand Paris Sud sur Lisses et Villabé (48,7 ha)

> Une occupation anarchique de l'espace public

- Une privatisation des terrains des collectivités (jardins, gens du voyage...)

> Plusieurs outils fonciers mobilisés mais sans cohérence globale à l'échelle du site

- SAFER, ENS, biens vacants et sans maîtres...

> Des politiques foncières à structurer

- Une mise à jour et une extension des périmètres ENS (recensement et zones de préemption)
- Une délégation du droit de préemption ENS à Grand Paris Sud et à la commune de Corbeil-Essonnes
- Une DUP si besoin

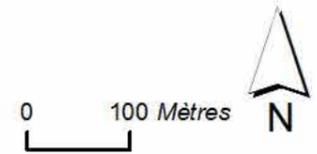
< Le classement en ENS : pour une meilleure protection du site

Le classement en ENS de la totalité de la « zone cœur »: une condition impérative pour le Conseil départemental

- Jusqu'en 2016, une protection encore partielle au titre des ENS
- Des contacts anciens entre le Conseil départemental et les collectivités locales pour faire évoluer les périmètres ENS
- Un site dont la protection est considérée comme prioritaire dans le cadre du Schéma départemental des ENS (2012-2021)
- Un statut d'ENS compatible avec des objectifs multiples => protection de la nature et des paysages, agriculture, sensibilisation du public, loisirs légers, jardins...
- Objectifs du classement en ENS => des franges urbaines à stabiliser, une maîtrise foncière à finaliser, un statut à donner à ce site
- Un dispositif ENS qui permettra de mobiliser des moyens et des outils adaptés => droit de préemption, financements, convention de gestion...



Modification des périmètres ENS



Création de zones de préemption ENS

- Zone de préemption déléguée à la commune
- Zone de préemption déléguée à l'EPCI

Recensement ENS en vigueur

- Espace boisé
- Milieu humide
- Espace agricole

Propositions de modifications du recensement ENS

- Ajout en "Espace boisé"
- Ajout en "Espace agricole"
- Suppression du recensement
- Zone "coeur" à préserver et valoriser
- Limite communale



Juin 2016 - Sources : IGN / Conseil départemental de l'Essonne - Tous droits réservés

< La protection des chemins dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

> Un riche maillage de chemins et sentiers ruraux

- Un patrimoine témoignant de pratiques rurales anciennes (chemins desservant les vignes et vergers) --> à préserver
- Une trame dégradée (enfrichement, privatisation des emprises, dépôts sauvages, fréquentation motorisée...) --> à restaurer
- Des chemins déjà balisés (diverticule du GR11C, Chemin départemental des marais) --> à valoriser
- De nouvelles fonctions à développer pour le réseau local de chemins --> déplacements locaux, découverte du site, trame verte...

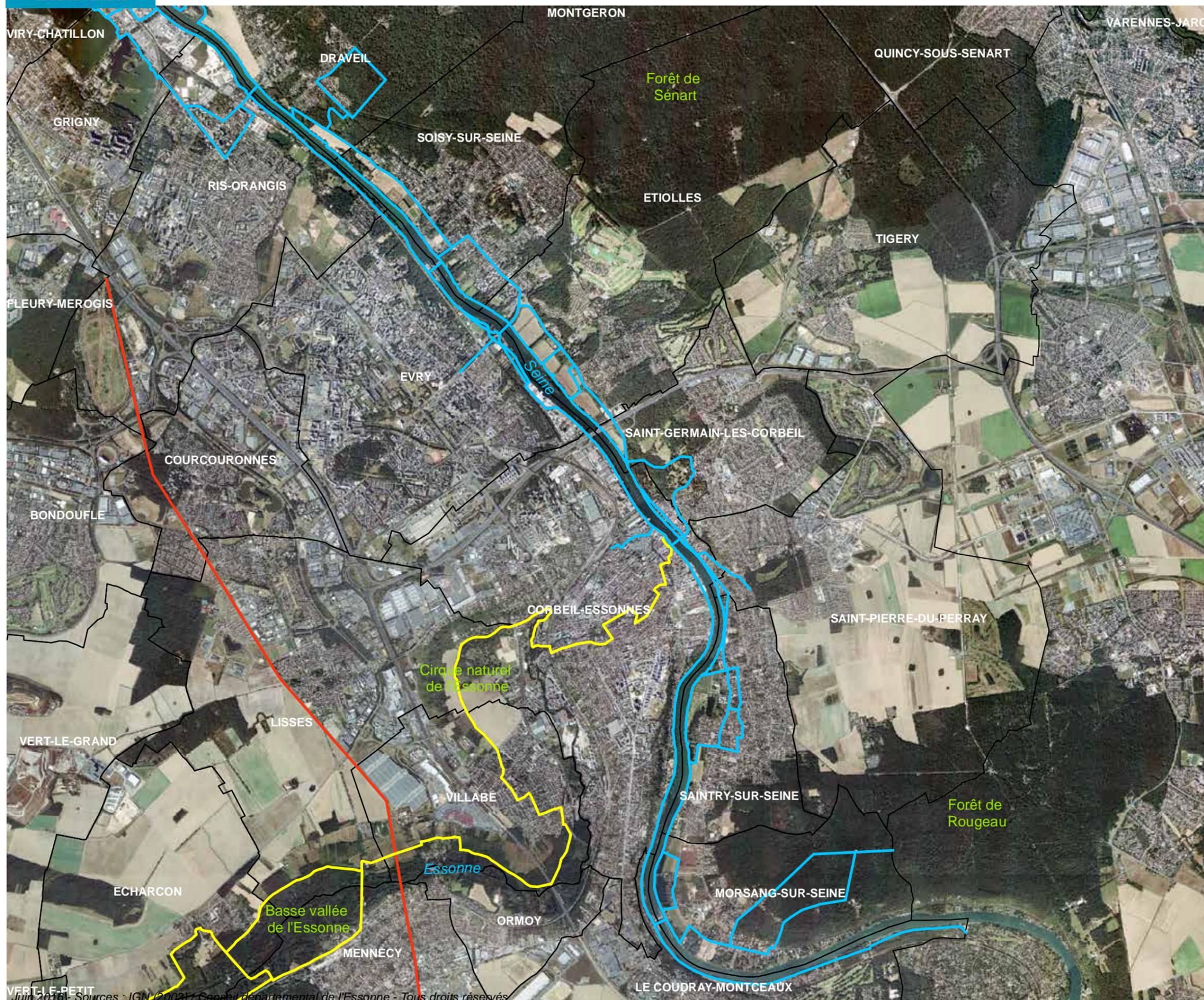
> Une trame à préserver et valoriser

- Objectifs du classement au PDIPR --> maintien des continuités piétonnes, rétablissement des circulations disparues, mise en valeur des cheminements
- Un dispositif PDIPR qui permettra de mobiliser des moyens et des outils adaptés --> financements, balisage, petit entretien...



Le Cirque dans le réseau local des liaisons douces

0 500
m



- Pistes cyclables existantes
- Promenade de Seine (projet)
- Voie verte Exonna (projet)
- Promenade de l'Aqueduc de la Vanne (projet)
- Limite communale

VERT-LE-PETIT
Sources : IGN (2002) / Conseil départemental de l'Essonne - Tous droits réservés



Plan Départemental des itinéraires et promenades (PDIPR)

Communes de Lisses, Villabé et Corbeil-Essonnes

0 100 mètres



PDIPR en vigueur

— Volet pédestre

- - - Zone "coeur" à préserver et valoriser

▭ Limite communale

Octobre 2017 - Sources : IGN / Conseil départemental de l'Essonne - Tous droits réservés





La mise en oeuvre du projet

< Les outils d'intervention

> Un cadre contractuel multipartite et pluriannuel

- une convention de «Nature en ville» (2017-2023), adossée à un calendrier et une estimation financière, entre les communes, les intercommunalités, le Département et le CAUE.

> Des opérateurs intercommunaux

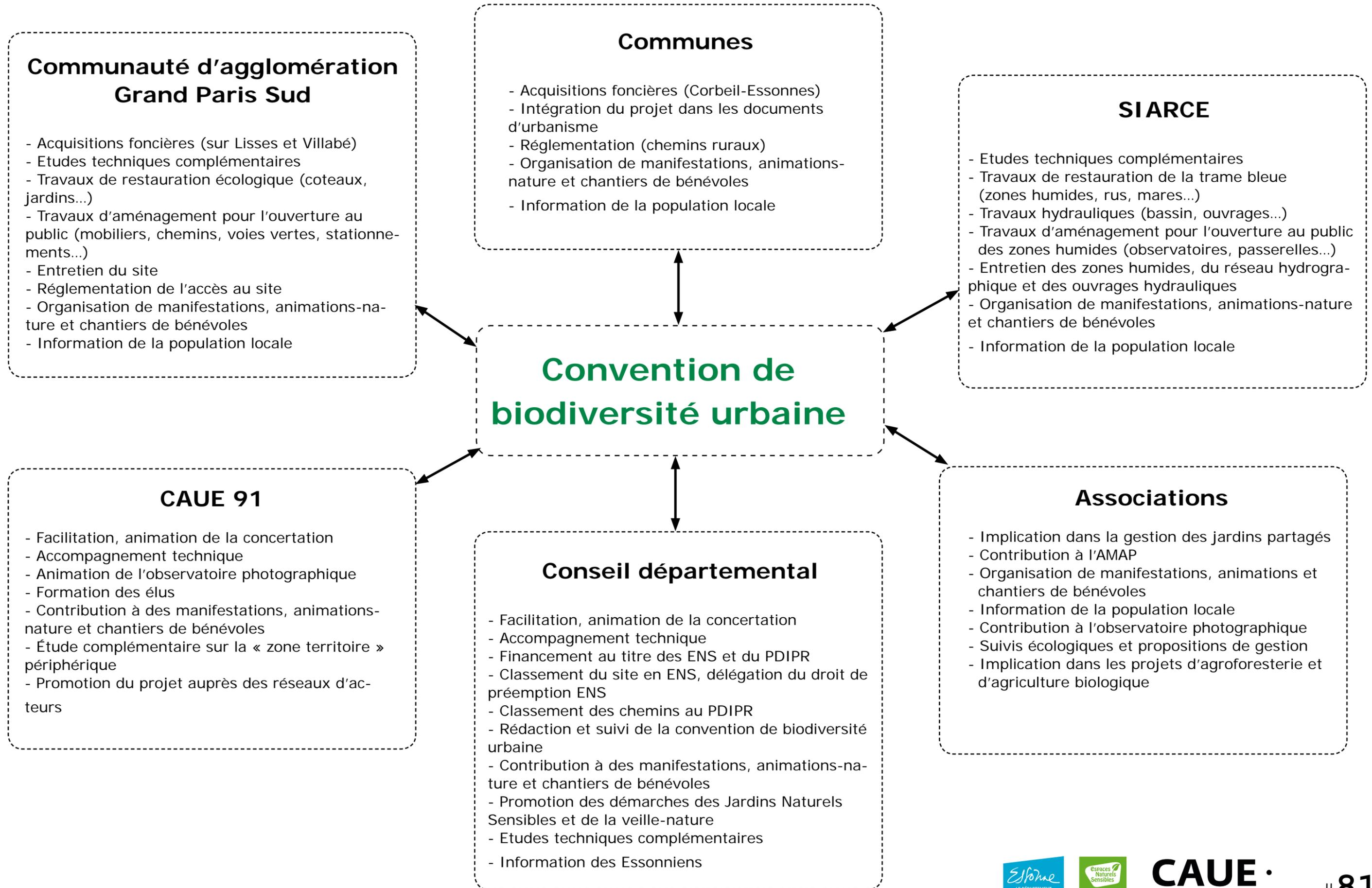
- Grand Paris Sud pour les aménagements d'espaces verts et naturels, et des voies vertes.
- le SIARCE en appui pour les travaux liés à l'hydraulique et à la restauration des zones humides.

> Les moyens financiers

- une prise en charge directe par le Département de certaines actions (études, etc..)
- des subventions départementales au titre des ENS et du PDIPR (acquisitions foncières, études, travaux : 50% maxi du montant HT dans la limite des 80% de fonds publics et des moyens budgétaires).
- d'autres sources de financement à mobiliser : Région, AEV, AESN...



< La conduite partagée du projet



< Études complémentaires futures

(à confirmer, selon le plan de financement et la répartition des actions dans le cadre de la convention)

- > Recensement des occupants / Corbeil-Essonnes
- > Diagnostic sylvicole de la peupleraie / SIARCE (15 000 €)
- > Cartographie des vieux fruitiers / Conseil départemental (15 000 €)
- > Analyses de sols / SIARCE (20 000 €)
- > A plus long terme, étude de la zone périphérique (liaisons douces, paysages, urbanisation...) / CAUE 91
- > Autres études techniques préalables aux différents travaux et études de conception (200 000 €)
- > Plan de gestion (50 000 €)

< La gouvernance

Une concertation à élargir, des instances à réunir régulièrement

COFIL :

- Élus départementaux
- Président du CAUE ou son représentant
- Élus de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et du SIARCE
- Élus des communes de Lisses, Villabé et Corbeil-Essonnes
- 2 représentants du collectif associatif Le Cirque de l'Essonne à cœur

COTEC :

- DGAEE/ DENV / Conservatoire des ENS
- CAUE
- Services de Grand Paris Sud et du SIARCE
- Services des communes
- 2 représentants du collectif associatif Le Cirque de l'Essonne à cœur

< L'implication de tous: la mobilisation écocitoyenne

Des populations locales à informer et mobiliser autour du projet

- Réunion publique d'information à prévoir
- Visites de site
- Implication écocitoyenne

Des associations prêtes à s'impliquer

- Gestion de l'AMAP
- Suivi des jardins familiaux
- Organisation de chantiers de bénévoles (Essonne verte – Essonne propre, chantier de jeunes)
- Organisation de manifestations sur le site
- Contribution à l'élaboration des supports pédagogiques
- Participation à l'observatoire des paysages, concours photographiques
- Activités artistiques (land art)
- Suivi écologique





< Observer le Cirque sur le long terme

Création d'un Observatoire photographique des paysages du Cirque de l'Essonne

- Participer à la connaissance et reconnaissance de l'entité Cirque
- Travailler avec tous les acteurs du territoire pour leur apporter des éléments complémentaires en terme de réflexion pour l'aménagement et le développement du Cirque
- Créer une banque d'images et la mettre à disposition des collectivités et des habitants
- Analyser les séries de photos (animations, exposition, récolte de paroles et d'images du Cirque, reconduction de photos anciennes, etc..)
- Evaluer les modifications suite aux travaux engagés
- Sensibiliser tous les publics aux problématiques du paysage et aux dynamiques d'évolution, etc.

Actions à mettre en oeuvre :

- Créer un comité de suivi de l'Observatoire du Cirque
- Campagnes régulières du corpus de photos selon le même point de vue
- Prendre en compte les saisons, les activités, les circulations, etc..
- Créer des «concours» participatifs sur des thèmes renouvelés (ex: l'eau dans le Cirque, les vergers, la biodiversité, etc..)
- Mettre en ligne (@) les images de l'observatoire.



à suivre ...

